

HISTOIRE DE LA COMMUNAUTE ISRAËLITE  
DE PARIS

---

LES PROFESSIONS MANUELLES

ET

LES INSTITUTIONS DE PATRONAGE

PAR

**LÉON KAHN**

Secrétaire-adjoint du Consistoire israélite de Paris



PARIS

LIBRAIRIE A. DURLACHER

83 bis, RUE DE LAFAYETTE


1885

Bibliothèque Maison de l'Orient



129533

a Monsieur Théodore Reinach,  
affectueux souvenirs,  
Léon Kahn



# LES PROFESSIONS MANUELLES

ET

LES INSTITUTIONS DE PATRONAGE



DU MÊME AUTEUR :

LES ÉCOLES COMMUNALES ET CONSISTORIALES ISRAÉLITES DE PARIS (1809-1884), avec une préface de M. ZADOC KAHN, grand-rabbin de Paris.

EN PRÉPARATION :

LE COMITÉ DE BIENFAISANCE ISRAÉLITE DE PARIS (HISTORIQUE DE TOUTES SES ŒUVRES. — LES CIMETIÈRES. — LES ORPHELINS ET L'ORPHELINAT S. ET C. DE ROTHSCHILD. — LA MAISON DE SECOURS ET L'HOPITAL DE ROTHSCHILD. — LES HEBROTH, etc.)

---

R/TP 27P

HISTOIRE DE LA COMMUNAUTÉ ISRAËLITE  
DE PARIS

---

# LES PROFESSIONS MANUELLES

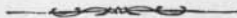
ET

# LES INSTITUTIONS DE PATRONAGE

PAR

**LÉON KAHN**

Secrétaire-adjoint du Consistoire israélite de Paris



PARIS

LIBRAIRIE A. DURLACHER

83 bis, RUE DE LAFAYETTE

—  
1885



# LES PROFESSIONS MANUELLES

ET

## LES INSTITUTIONS DE PATRONAGE

---

### CHAPITRE I<sup>ER</sup>

AVANT LA RÉVOLUTION. — LA REQUÊTE DES MARCHANDS ET NÉGOCIANTS DE PARIS CONTRE L'ADMISSION DES JUIFS AUX CORPS DE MÉTIERS. — L'ÉDIT DE 1787. — RECENSEMENT DE LA POPULATION ISRAËLITE DE PARIS EN 1809. — L'APPRENTISSAGE DES ARTS ET MÉTIERS EN 1812. — LES PROFESSIONS LIBÉRALES. — **LES JUIFS ET L'ARMÉE.** — LA CLASSE INDIGENTE ET LES PROFESSIONS MANUELLES.

La déplorable situation qui fut faite aux Israélites pendant tout le cours du moyen âge et les lois d'exception dont ils souffraient ne parvinrent pas à éteindre en eux le goût du travail manuel. Obligés par les persécutions et les exils dont ils avaient été les victimes en France à n'exercer que des professions déterminées, il est constant que s'ils ne se livrèrent pas de préférence aux états et aux métiers vers lesquels

leurs aptitudes les eussent sûrement portés, c'est que de rigoureuses Ordonnances, inspirées par la haine, leur en interdirent toujours très sévèrement l'accès.

La Requête, que les marchands et négociants de Paris adressèrent au Roi en 1767 contre l'admission des Juifs dans les corps de métiers, est à ce sujet bien significative <sup>1</sup>. Les marchands, inquiets de la prépondérance que les Israélites pouvaient acquérir, appuyaient leur demande d'exclusion sur la « longue suite » de règlements faits contre eux depuis le commencement de la monarchie jusqu'à cette époque; et ils ne craignaient pas de les accuser « hautement » de maux imaginaires — calomnies sans cesse répétées — pour persuader au Roi que « leur condition ne leur permet pas d'être actuellement moins dangereux qu'ils l'ont été ».

Les négociants de Paris, effrayés de la concurrence que les Juifs de la capitale auraient pu leur faire, avaient, à ce point de vue, tout lieu de les considérer comme « dangereux ». Au xiv<sup>e</sup> siècle déjà <sup>2</sup>, quand Charles VI chassa les Juifs de Paris, ils y avaient des établissements considérables « devenus le fruit de leur activité et de leur industrie » <sup>3</sup>. Ils occupaient alors la Halle et huit rues avoisinantes.

<sup>1</sup> *Requête des marchands et négociants de Paris contre l'admission des Juifs* (de l'imprimerie de P. Al. le Prieur, imp. du Roi, 1767).

<sup>2</sup> Au xvi<sup>e</sup> siècle, le pape Sixte V fit venir à Rome un Juif français nommé Gabriel Magin, « très habile dans l'art de multiplier les vers » à soie et de fabriquer leurs produits ». Ce pontife lui accorda, pour lui et ses descendants, un privilège exclusif pour la manufacture des soies. (*Lettre ou réflexions d'un milord à son correspondant à Paris, au sujet de la requête des marchands des six corps contre l'admission des Juifs aux brevets*. Signé J. B. D. V. S. J. D. R., Londres, 1767. — Attribué à Israël Bernard de Valabregue.)

<sup>3</sup> *Dissertation sur la demande des Juifs de Paris tendant à être*

Mais quelle pouvait être la stabilité de ces établissements? Bannis par Dagobert, bannis par Philippe I<sup>er</sup>, bannis par Philippe-Auguste, par Philippe-le-Bel, par Philippe de Valois, par Charles VI, par Louis XIII, partout où les Juifs osaient poser le pied, ordre leur était donné de déguerpir, défense leur était faite de faire aucun commerce; et les arrêts rendus en ce sens — entre autres à la Rochelle en 1729, à Dijon en 1731, à Nevers en 1740<sup>1</sup> — offrent une preuve convaincante de l'impossibilité dans laquelle ils étaient placés d'exercer un métier. Malgré cela, telles étaient l'ardeur et l'énergie qu'ils déployèrent de tous temps au travail que les négociants de Paris, leur faisant un crime de ce qui était un réel titre d'honneur, s'écriaient dans leur Requête que, si l'on ne mettait un frein à leur action, « le commerce et les manufactures seraient l'objet chéri de leur cupidité ».

L'attaque des corps de métiers allait être le dernier épisode de cette longue et pénible lutte de la tyrannie religieuse et du fanatisme contre la liberté et la tolérance. A la pétition des marchands, le Conseil d'État

*admis au rang de citoyens actifs*, par M. Vieilliard, commissaire du comité de Saint-Roch (1790).

<sup>1</sup> 22 août 1729. — A la suite d'un procès entre des marchands et Joseph et Jacob Dalpuget père et fils et autres marchands Juifs en compagnie se disant marchands de draps de soye en compagnie, de la ville de Bordeaux, le Parlement leur défendit de s'établir à La Rochelle.

20 février 1731. — Le Parlement de Dijon casse les arrêts de 1724 et 1730 par lesquels il avait été permis aux nommés Joseph et Raphaël de Lazia et autres marchands Juifs, établis à Bordeaux, de trafiquer, vendre et négocier pendant un mois de chaque saison de l'année, dans toutes les villes, bourgs ou lieux du ressort de ce Parlement.

19 avril 1740. — Arrêt du conseil de Nevers qui fait défense aux Juifs de trafiquer, vendre, débiter et faire aucun commerce dans cette ville.

répondit par un arrêt rendu à Compiègne, le 14 août 1774, qui leur fut favorable.

Il avait été permis aux étrangers résidents en France de lever des brevets ou lettres de privilège tenant lieu de maîtrise dans les corps et communautés d'arts et métiers créés par l'édit de Mars précédent, et, sous cette dénomination d'*étrangers*, plusieurs Juifs avaient sollicité et levé de ces brevets. MM. Moïse Perpignan, Salomon Petit, Joseph Petit<sup>1</sup>, et Israël Salom, ayant ainsi obtenu des brevets de marchands merciers le 26 juillet 1767, moyennant 1,400 livres chacun, les avaient fait signifier aux maîtres et gardes de ce corps; mais ceux-ci, se fondant sur le silence de la loi à l'égard des Juifs, avaient refusé de les reconnaître en qualité de marchands merciers. Le Roi supprima, en effet, ces brevets; défense fut faite à ces messieurs de « faire aucun commerce de marchandises de mercerie », et ordre leur fut donné de remettre leurs brevets aux gardes de la mercerie en exercice, faute de quoi confiscation serait faite des marchandises qui se trouveraient chez eux.

Mais le mouvement puissant des esprits vers les principes libéraux devait peser déjà sur les résolutions du Roi et, dans cette circonstance particulière, contribuer à rompre la force des préjugés dont les Juifs étaient victimes.

MM. Moïse Perpignan, Salomon Patto, Joseph Patto et Israël Salom, auxquels s'étaient joints MM. Abraham et Moïse Dalpuget, laissèrent saisir leurs marchandises, et lorsque, le 7 février 1777, l'affaire fut évoquée de nouveau au conseil du Roi, la décision première fut

<sup>1</sup> Leur nom véritable était Patto.

tout d'abord confirmée, mais « par grâce et sans tirer à conséquence — y était-il dit ensuite — permet Sa Majesté aux dits Abraham Dalpuget, Israël Salom, etc., etc., de continuer pendant deux ans dans la ville de Paris le commerce de mercerie et draperie et d'avoir, à cet effet, une boutique ouverte... »

Bien que remporté par des Israélites appartenant à la nation alors privilégiée du rite portugais, le triomphe de cette cause, poursuivi avec une remarquable énergie, fut un réel bienfait pour les Juifs de toutes les Communautés, qui puisèrent dans cette victoire le courage et la confiance qui leur avaient manqué jusque-là pour exercer presque ostensiblement des métiers. L'élan était donné, et, dans ce xviii<sup>e</sup> siècle, où les Israélites de France étaient destinés à recouvrer leur qualité d'hommes, à voir se lever « l'aurore de leur émancipation <sup>1</sup> », à mesure que les idées libérales se développèrent un mouvement relativement important se produisit chez les Juifs qui dénotait leur réel désir d'exercer des professions utiles.

Malesherbes chercha à favoriser ces tendances. Profitant de la révolution qui s'opérait dans les esprits, il avait, vers 1785, conçu le dessein de tirer les Juifs de leur affreuse condition, mais la rapidité des événements fit échouer ce projet. L'intervention de ce ministre libéral avait contribué du moins, dans une large mesure, à faire rendre en 1787 un édit partiellement applicable aux juifs, et par lequel les non-catholiques étaient autorisés à se livrer librement « au commerce et aux arts, métiers et professions mécaniques ».

<sup>1</sup> *Histoire des Israélites depuis l'époque de leur dispersion jusqu'à nos jours*, par Théodore Reinach (Paris, lib. Hachette et C<sup>ie</sup>).



Cet édit constituait un progrès immense et améliorait singulièrement leur malheureuse situation : vingt ans auparavant, en effet, exclus des communautés d'arts et métiers, ils ne pouvaient être que prêteurs sur gages, brocanteurs, fripiers, marchands de chevaux ou de bestiaux ; on leur accordait comme une grâce insigne de faire le commerce des marchandises neuves venant de l'étranger, mais encore était-ce comme marchands forains, c'est-à-dire en magasins et sans boutiques ouvertes <sup>1</sup> !

Les Israélites n'avaient plus qu'à suivre la voie que Malesherbes leur avait ouverte. Ils y furent aidés par les événements. La reconnaissance de leurs droits civils par l'Assemblée nationale, la Révolution éteignant les haines religieuses et faisant juifs, protestants et catholiques tous citoyens au même titre, allaient permettre enfin à la population juive de s'adonner sans entraves aux arts et aux métiers.

Le Consistoire qui, dès le début de son organisation (1809), considéra la question d'apprentissage chez les Israélites comme l'un des objets les plus importants de sa mission, chercha, par ses encouragements, à élever le niveau des conditions de la classe pauvre.

La population israélite en général avait fait rapidement, du reste, des progrès étonnants, et l'on pouvait à ce moment constater que la « nation juive » d'avant 1789 n'avait véritablement attendu que son émancipation pour pouvoir donner libre carrière à son goût et à ses aptitudes pour les professions utiles : elle s'y livra avec une passion et un entraînement re-

<sup>1</sup> *Notice sur l'état des Israélites en France*, par E.-C. M. (Paris de l'impr. de Pillet aîné, 1821).

marquables. Un recensement, que fit le Consistoire en 1809, dénota, à ce point de vue, une amélioration profonde dans les conditions sociales et fut de nature à donner les plus heureuses espérances pour l'avenir. Bien plus, ce mouvement progressif vers la régénération absolue des Juifs devait faire cesser les entraves que le décret odieux du 17 mars 1808 avait mises à leur liberté et à leurs dispositions pour le travail en suspendant pour eux les effets bienfaisants du règlement de 1806. Ce décret qui faisait « revivre à leur égard quelques-unes des plus humiliantes dispositions des Ordonnances du moyen-âge <sup>1</sup> », et n'avait été rendu que sur de nouvelles calomnies répandues contre les Israélites dans certains départements, suscita tant de réclamations que Napoléon I<sup>er</sup> dut en détruire les effets par des exceptions successives <sup>2</sup>.

D'après ce recensement, la population juive s'élevait alors à 2908 âmes. A côté de professions aujourd'hui disparues, comme celle de *destructeurs de rats*, ou de dénominations curieuses comme celle de *marchands foirains, ouvriers en quinquets, employés en hôpitaux, ouvriers en chocolat, modèles de l'aca-*

<sup>1</sup> *Recueil des lois concernant les Israélites*, par Achille-Edmond Halphen (Paris, 1851) (Introduction, page XLII).

<sup>2</sup> Nul juif ne pouvait se livrer à aucun négoce, commerce ou trafic, sans avoir reçu une patente du Préfet. Cette patente devait être renouvelée tous les ans. Tout acte de commerce, fait par un Juif non patenté, était nul et de nulle valeur. A compter de la publication de ce décret, nul juif ne pouvait plus être admis à prendre domicile dans l'Empire que s'il y faisait l'acquisition d'une propriété rurale, et se livrait à l'agriculture, sans se mêler d'aucun commerce, négoce ou trafic, etc., etc. L'exception fut prononcée en faveur des israélites de Paris par décret en date du 26 avril 1808, rendu à Bayonne; mais comme il ne fut pas alors inséré au *Bulletin des lois*, il fut renouvelé le 26 décembre 1813.

*démie, chanteurs dans Paris*, les colporteurs, brocanteurs, marchands d'habits, etc., etc., y occupent une place bien grande; mais la civilisation avait commencé son œuvre et le nombre tendait à devenir rare de ceux qui exerçaient ces basses professions où l'état dans lequel on tenait les Juifs les avait obligés de vivre.

En revanche, ceux qui se livraient au travail manuel occupent dans ce dénombrement un rang important : on y voit figurer des peintres en décors, des ouvriers à la Monnaie, des artistes en cheveux, émailleurs, boulangers, arquebusiers, vinaigriers, brossiers, peintres sur porcelaine, pelletiers, quincailliers, serruriers, cordonniers, maréchaux-ferrants, graveurs, ciseleurs, fondeurs, tourneurs, des bijoutiers, des joailliers, des orfèvres, etc., etc. Les femmes y occupent une place considérable, et si l'on constate, chez elles également, la supériorité du nombre dans les professions de marchandes et de colporteuses, on ne saurait manquer de signaler le compte relativement important de celles qui exerçaient le métier de lingères, brodeuses, couturières, faiseuses de « coeffes », passementières, etc., etc. <sup>1</sup>.

L'examen de ce recensement était déjà fait pour frapper l'esprit. Le nombre des métiers s'était rapidement augmenté et le travail manuel ne s'appliquait plus seulement aux choses de la fabrication inférieure; les regards se portaient plus haut. Mais c'était là un

<sup>1</sup> Le résumé de ce recensement aurait pris, en note, une place trop grande. Nous avons cru devoir le reporter à l'appendice. Nous y renvoyons le lecteur. Il verra, outre la nomenclature exacte des professions exercées alors et une liste de noms curieux à consulter, quelques détails statistiques sur la Communauté que nous croyons de nature à l'intéresser. (Note A.)

recensement où ne figuraient que les professions des personnes d'un âge mur : il était utile de constater si les Cerf-Berr, les Berr Isaac Berr, les Jacob Lazard, S. M. Oppenheim, Dalember, Manus Polack, etc., etc., industriels ou manufacturiers, rencontreraient dans les nouvelles générations des imitateurs et des émules.

Une liste dressée par les soins du Comité de bienfaisance, et qui fut faite en 1812 <sup>1</sup>, contient à ce sujet des renseignements importants sur les enfants des familles juives de Paris. Cet état, où figurent 266 noms composant 141 familles, témoignait hautement que les efforts, tentés par le Consistoire et le Comité pour favoriser l'enseignement professionnel, étaient couronnés de succès et que l'apprentissage des arts et métiers était tout à fait entré dans les mœurs de la population juive. On y voit figurer, comme apprentis, des bijoutiers, des orfèvres, des joailliers, des relieurs, des menuisiers, des peintres sur porcelaines ; et comme apprenties, des brodeuses, des brosières, des polisseuses, des passementières, des fleuristes, etc. Jeunes gens et jeunes filles, presque tous apprentis encore, rivalisant d'ardeur au travail, constituaient enfin l'avant-garde des laborieux de l'avenir : la Révolution n'avait pas semé en terre ingrate <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cette liste, comme celle du recensement, ne porte point de date. Mais nous avons acquis la certitude qu'elle avait été dressée en 1812 en comparant l'âge des enfants qu'elle mentionne avec les dates de naissance publiées par le recensement. — Il résulte, à n'en pas douter, des lettres adressées par le Consistoire central au Consistoire de Paris — et réciproquement — que l'état de recensement a bien été fait en 1809.

<sup>2</sup> Voici comment, au point de vue des métiers, peut se résumer cet état que nous publions en détail à l'appendice (Note B) :

FEMMES : Couturières, 23. Lingère, 1. Blanchisseuses de fin, 2. Brodeuses, 7. Passementières, 6. Brosières, 3. Polisseuse, 1.

Mais ces listes <sup>1</sup>, où l'on compte des médecins, des avocats, des élèves de l'Ecole Polytechnique, des étudiants en médecine, en chirurgie, en théologie, et qui permettent de constater combien rapide avait été le relèvement des Juifs qui, avec une remarquable facilité, s'identifiaient avec toutes les carrières, appellent l'attention sur un objet plus spécial encore. Bien que ne rentrant pas tout à fait dans notre cadre, il ne saurait être passé sous silence : nous voulons parler du nombre réellement considérable pour l'époque d'officiers et soldats de toutes armes alors en activité de service et dont quelques-uns mêmes s'étaient dévoués au pays bien avant qu'il adoptât les Juifs, bien avant que le décret du 17 mars 1808 rendit le service militaire obligatoire pour eux. L'assimilation complète des Juifs à leurs concitoyens des autres cultes rendrait absolument puéride aujourd'hui la nécessité d'insister sur

Fleuristes, 3. Boutonniers, 5. *Ouvrières* en bretelles, 6 ; en taffetas gommé, 16 ; en linge et robes, 4 ; en dentelles, 1 ; en poupées, 4 ; en casquettes, 2. Cardeuse de bottes, 1. Régleuse de papier, 1. *Apprenties* couturières, 11 ; lingères, 2 ; brosières, 2 ; en dentelles, 3 ; blanchisseuse de fin, 1 ; brodeuses, 2 ; passementières, 2 ; ravaudeuse, 1 ; fleuristes, 2. — Sous-institutrice, 1. — Élèves de danse et danseuses, 5. — Élève du conservatoire, 1.

HOMMES : Cordonnier, 1. Bijoutiers, 6. Tailleurs, 3. Peintres sur porcelaine, 3. Fabricant de portefeuilles, 1. Graveur, 1. Libraire relieur, 1. Boutonniers, 8. *Ouvriers* joailliers, 5 ; en lunettes, 1 ; en peignes, 2. — *Apprentis* orfèvre, 1 ; brosières, 2 ; bijoutiers, 10 ; tailleurs, 5 ; ciseleurs, 2 ; relieur, 1 ; chapeliers, 4 ; opticiens, 2 ; boutonniers, 3 ; horlogers, 4 ; mécanicien, 1 ; menuisier, 1 ; fondeur, 1 ; cordonniers, 5. — Garçon boucher, 1 ; arpenteur, 1. Etudiant en théologie, 1. Employé aux travaux de la guerre, 1. Élèves en chirurgie, 2. Elève de danse et danseur, 2. Elève du conservatoire, 1.

<sup>1</sup> Voir à l'appendice un « état des enfants israélites portugais qui sont militaires et dans les Arts et métiers. » (Note C.)

ce fait. Français, ils se doivent à la France, et ce devoir, ils l'accomplissent avec honneur. Nul ne songe, de bonne foi, à récuser leur bravoure. Nul ne songe sincèrement à nier l'ardeur passionnée qu'ils mettent à servir la patrie, et depuis quatre-vingts ans ils ont, sur tous les champs de bataille, scellé de leur sang leur naturalisation.

Cependant une des accusations le plus fréquemment portées contre eux, et dont les adversaires de leur possession d'état civil en France se faisaient, en 1789, les opiniâtres interprètes, consistait à dire qu'ils ne consentiraient jamais à se plier au service militaire, qu'ils se refuseraient toujours à l'impôt du sang. Leurs ennemis objectaient encore que s'il leur fallait, un jour de fête, porter les armes pour la patrie, ils refuseraient de remplir leur devoir, et l'un d'eux s'écriait même à ce sujet : « Je ne connais pas dans le monde aucun général qui voulût commander une armée de juifs le jour de sabbath <sup>1</sup>. »

Les faits démentaient ces paroles calomnieuses. « Ah! demandez, s'écriaient à leur tour les juifs dans leur adresse à l'Assemblée Nationale le 24 décembre 1789, demandez si, toutes les fois qu'il a fallu s'armer pour le salut public, la jour, la nuit, le jour même de notre fête, nous n'avons pas quitté nos occupations les plus chéries pour aller où la patrie menacée nous appelait! »

Et, de fait, il n'était pas de sacrifice auxquels ils ne fussent prêts, de preuves de leur patriotisme qu'ils ne donnassent pour être traités en citoyens : ils furent

<sup>1</sup> Assemblée nationale, séance du mercredi 23 décembre 1789. Discours de l'abbé Maury.

des premiers à offrir des dons patriotiques <sup>1</sup>, à payer leurs contributions patriotiques et à partager avec les différents districts <sup>2</sup> parisiens, « sans le moindre murmure, les fatigues et les honneurs du service militaire <sup>3</sup>; » enfin ils étaient « toujours prêts à verser leur sang pour la gloire de la nation et le soutien de la liberté <sup>4</sup>. » M. Godard, avocat au Parlement, confirmait, en ces termes, ces assurances patriotiques, lorsqu'il présenta à l'Assemblée générale de la Com-

<sup>1</sup> Une délibération de « l'Assemblée générale de la Section des Amis de la Patrie, du 20 brumaire de la deuxième année républicaine une et indivisible » relate un fait curieux au sujet de ces dons offerts à la Patrie.

« Le citoyen Salomon Hesse, juif » avait déposé sur le bureau « l'étoffe et gallons tissus d'argent de ses ornements judaïques », ainsi qu'une adresse aux Citoyens de la section. Il y disait que les juifs avaient aussi des « hochets superstitieux », et, après s'être félicité que « cette nation » vienne enfin de « recouvrer son droit naturel d'homme et de citoyen », il ajoutait : « Je viens donc, en cette qualité si précieuse, déposer entre vos mains mes hochets judaïques qui n'ont servi qu'à cacher plus longtemps la vérité aux hommes. »

Il les offrait à « une veuve pauvre qui aura perdu son mari en Vendée... » Que ceux d'entre nous, disait-il encore, qui ne peuvent point voler aux frontières s'empressent de venir au secours de ceux qui la défendent si courageusement ! Il offrait, en outre « six paires de bas » et il s'engageait à apporter, « dans le courant de la décade, deux paires de souliers et deux chemises ».

Mention civique et transcription au procès-verbal furent faites de cette déclaration qui fut imprimée et tirée à douze cents exemplaires, affichée dans toutes les sections de Paris, et envoyée aux autorités, aux sociétés populaires, etc., etc. (Pièce tirée des Archives nationales.)

<sup>2</sup> De toutes les sections territoriales de la commune de Paris, le district des Carmélites était celle qui comprenait le plus grand nombre de Juifs.

<sup>3</sup> Discours prononcé le 30 janvier 1790 par M. Cahier de Gerville, l'un des députés et procureur syndic-adjoint de la Commune à l'assemblée générale des représentants de la Commune.

<sup>4</sup> Adresse présentée à l'Assemblée nationale par les Juifs domiciliés à Paris, le 26 mai 1791. (Pièce n° 4748 tirée des Archives nationales.)

mune une députation des Juifs de Paris : «... Sur cinq cents juifs qui existent à Paris, il y en a plus de cent qui sont enrôlés dans la garde nationale et qui sacrifient tout leur temps, tout leur zèle, toutes leurs forces à la défense de la Constitution. »

Cette ardeur était si sincère que, lors de l'Assemblée générale tenue par ordre de Napoléon I<sup>er</sup> en 1806, quand M. Molé, commissaire du Gouvernement, posa la question suivante : « Les Juifs, nés en France et traités par la loi comme citoyens, regardent-ils la France comme leur Patrie et se croient-ils obligés de la défendre ? » les membres de l'assemblée se levèrent d'un mouvement unanime et s'écrièrent : « Oui ! jusqu'à la mort<sup>1</sup> ! »

Ce sentiment, le Sanhédrin le traduisait, en 1807, par ces paroles empreintes d'une grande simplicité : « Des hommes qui ont adopté une patrie, qui y » résident depuis plusieurs générations, qui, sous » l'empire même des lois particulières qui restrei- » gnaient leurs droits civils, lui étaient assez attachés » pour préférer au malheur de la quitter celui de ne » point participer à tous les avantages des autres ci- » toyens, ne peuvent se regarder en France que » comme Français et l'obligation de la défendre reste » à leurs yeux un devoir également honorable et » précieux. »

Et insistant sur l'expression de cette pensée qu'il tient à préciser, le Grand Sanhédrin ajoutait : « L'amour de la Patrie est parmi les Juifs un sentiment si

<sup>1</sup> *Collection des actes*, I, 130 et *Histoire des Israélites depuis l'époque de leur dispersion jusqu'à nos jours*, par Théodore Reinach. (Paris, lib. Hachette et C<sup>ie</sup>.)

naturel, si vif et tellement conforme à leur croyance religieuse.... que l'on a vu des Juifs Français, dans la dernière guerre, se battre à outrance contre les Juifs des pays avec lesquels la France était en guerre. Il y en a plusieurs qui sont couverts d'honorables cicatrices et d'autres qui ont obtenu sur le champ d'honneur des témoignages éclatants de leur bravoure. »

Le Consistoire central, par ses lettres <sup>1</sup>, le Consistoire de Paris, par ses arrêtés <sup>2</sup>, le Grand Rabbin de Paris, Michel Seligmann, par ses exhortations, contribuaient à enflammer cette ardeur. « Le champ d'honneur vous attend, s'écriait celui-ci, quand l'Angleterre attaqua la Hollande. Montrons que le génie de Napoléon sait inspirer de la valeur, même d'une distance très éloignée; prouvons-lui que sa parole seule suffit pour enfanter des phalanges nouvelles. »

La nomenclature que nous avons sous les yeux <sup>3</sup> est, à cet égard, instructive et consolante parce qu'elle démontre que, dès la première heure, les Juifs ne marchandèrent pas leur sang. Elle constitue la première page d'un livre d'or où sont inscrits les services rendus à la Patrie par les soldats israélites et où, à côté des officiers de toutes armes qui se distinguent aujourd'hui dans l'armée <sup>4</sup>, figureront au premier

<sup>1</sup> « Qu'il leur (le grand rabbin aux Israélites) rappelle que tout Israélite né et élevé en France, et traité par les lois comme citoyen, est obligé religieusement de la regarder comme sa patrie, de la défendre... »

<sup>2</sup> « Le Consistoire arrête que M. le Grand-Rabbin fera une exhortation religieuse pour encourager les jeunes Israélites à voler à la défense de la Patrie et à s'enrôler volontairement pour marcher contre l'expédition anglaise ». (26 août 1809.)

<sup>3</sup> Nous la publions à l'appendice. (Note D.)

<sup>4</sup> L'exiguïté de cette étude ne nous permet pas de tenter même de publier une nomenclature des officiers israélites actuellement en acti-

rang les hommes qui tous ont honoré et les Juifs et l'armée dès le commencement de ce siècle<sup>1</sup>.

Ceux qui prétendaient que l'amour de la Patrie ne pouvait exister chez les Israélites, niaient avec non moins d'assurance qu'ils pussent avoir les moindres dispositions pour le travail manuel. Nous avons prouvé la fausseté d'une telle assertion ; le temps se chargea de donner à ces prévisions malveillantes un démenti plus formel. Déjà l'Assemblée générale des Représentants de la commune, en 1790, avait fait justice de cette calomnie : « Les bras et les capitaux des Juifs » devenus citoyens, incorporés à la Patrie qui les aura » adoptés, répareront ces torts (de l'ancienne administration) ; vous les verrez accourir de toutes les » parties du globe au moment qu'ils sauront que le » soleil de la liberté luit en France sur tous ceux qui » y sont nés ou qui s'y établissent, et l'empire ac-

tivité. L'énumération nominale serait longue des Juifs que compte l'armée parmi les généraux, les colonels, les commandants, les capitaines, etc., etc... Il résulte d'un relevé fait par les soins de M. Isidore Loeb, secrétaire de l'Alliance israélite, de tous les officiers Juifs de l'armée française en 1882, qu'il y avait, à cette époque, 2 généraux de division, 3 généraux de brigade, 5 colonels, 9 lieutenants-colonels, 12 chefs de bataillon d'infanterie, 4 chefs de bataillon du génie, 5 chefs d'escadron de cavalerie, 4 chefs d'escadron d'artillerie, 90 capitaines de diverses armes, 89 lieutenants, 104 sous-lieutenants.

<sup>1</sup> D'après la *Notice sur l'état des Israélites en France* (par E.-C. M. — Paris, de l'impr. de Pillet aîné, 1821), on citait, sous la Restauration, parmi les militaires qui s'étaient le plus distingués : le général baron Wolff, maréchal de camp, commandant de la Légion d'honneur ; son frère, chef de bataillon, chevalier de la même Légion ; le colonel Maurice ; Alphonse-Théodore Cerf-Berr, capitaine d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur ; Gustave Mévil, capitaine d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur ; Festel, capitaine, directeur du dépôt d'armes de Mutzig, officier de la Légion d'honneur ; Worms fils, capitaine et chevalier ; Lion Berr, capitaine aux Invalides, etc., etc.....

» querra de nouveaux sujets aussi utiles par leur  
» activité, leur intelligence, leurs trésors et leurs tra-  
» vaux<sup>1</sup>. . . »

Assurément la classe indigente, tout imbuë encore d'anciennes habitudes mercantiles que l'oppression avait contribué à enraciner en elle, maintenue longtemps encore sous l'influence désastreuse de haineuses persécutions, avait besoin d'aides, de guides, d'encouragements pour comprendre les bienfaits immenses de la liberté; mais dès qu'elle se sentit définitivement protégée contre les violences et les tyrannies, d'où qu'elles vinssent, le goût et les aptitudes aux professions utiles qui gisaient en elle, comme à l'état latent, se développèrent avec une incroyable rapidité, un progrès incessant.

On en peut marquer les étapes.

Sous la Restauration il y avait bien encore un certain nombre de marchands de mercerie, de colporteurs, brocanteurs, marchands de chevaux et bestiaux, fripiers, commissionnaires, etc.; mais les professions industrielles sont déjà plus en honneur et ceux qui les exercent se livrent plus volontiers à celles de tanneur, de corroyeur, gantier, cordonnier, bottier; ils sont fabricants de tabac, de savon, d'amidon; fabricants d'étoffes et de couvertures de laine, ouvriers en soieries, etc.<sup>2</sup>.

Vingt ans plus tard, le Comité de Bienfaisance israélite de Paris, faisant le dénombrement des ménages israélites pauvres de la capitale, constatait que

<sup>1</sup> *Opinion* de M. l'abbé Bertolio sur les Juifs, proposée dans l'assemblée générale des représentants de la Commune, du 30 janvier 1790.

<sup>2</sup> *Notice sur l'état des Israélites en France.*

409 chefs de famille exerçaient soixante-seize professions. Les brocanteurs (46), les colporteurs (62), les marchands de lunettes (16), les marchands merciers (13), les marchands forains (51), formaient une minorité trop importante encore, mais, à côté d'eux, que d'artisans ! Peintres en bâtiments, ouvriers bijoutiers, ouvriers en brosserie, chapeliers, corroyeurs, tailleurs, cordonniers, fabricants de parapluies, ébénistes, prouvaient combien grandes étaient les dispositions qui portaient les Israélites à exercer un métier<sup>1</sup>, et dans cette statistique, les femmes figuraient dans une notable proportion.

Dix ans plus tard, en 1853, cet état de choses s'améliorait encore : les brocanteurs, marchands de lunettes et colporteurs ne comptaient plus que pour le chiffre relativement infime de 7 %, tandis que toutes les carrières industrielles comptaient un grand nombre de Juifs.

Pendant ce temps, des écoles<sup>2</sup> avaient été organisées, des établissements de patronage fondés dans la Communauté israélite de Paris, qui constituaient les moyens les plus propres à inspirer aux nouvelles générations l'amour du travail, à élever toujours d'avantage le goût des professions utiles, des arts libéraux et des métiers<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voir ce tableau à l'appendice. (Note E.)

<sup>2</sup> Consulter à ce sujet notre *Histoire des écoles communales et consistoriales Israélites de Paris*.

<sup>3</sup> D'après un relevé fait par M. Isidore Loeb, secrétaire de l'Alliance Israélite, on comptait, en 1883, le nombre suivant de fabricants israélites à Paris : 1 armateur ; 4 fabricants de balances ; 7 fabricants de batiste ; 1 fabricant de becs de gaz ; 3 fabricants de berceaux ; 2 fabricants de meubles en bois courbé ; 1 fabricant de boucles ; 14 fabricants de bronze ; 1 fondeur en bronze blanc ; 4 fabricants de brosses ; 1 fabricant de cachemires des Indes ; 1 cambreur ; 1 fabricant de

On a vu que, si pendant longtemps les Israélites ont été dans la nécessité de renoncer aux « travaux mécaniques », il ne fallait attribuer cet abandon « qu'aux » vicissitudes de leur état, à l'incertitude où ils avaient « été, soit à l'égard de leur sûreté personnelle, soit à » l'égard de leurs propriétés, ainsi qu'aux obstacles « de tout genre que les règlements et les lois des » nations opposaient au libre développement de leur « industrie et de leur activité<sup>1</sup> ». On verra dans les pages qui vont suivre les résultats acquis jusqu'à ce jour et les progrès réalisés ; on verra enfin combien juste était cette pensée que « le moyen de donner à tous » les Juifs l'énergie qui convient à des hommes libres, « c'est de les faire participer à cette honorable » qualité<sup>2</sup> ! »

caoutchouc ; 2 fabricants de chasubles ; 5 fab. de chaudronnerie ; 17 fab. de chaussures ; 10 fab. de chemises ; 2 fab. de coffres-forts ; 3 cordiers ; 6 corroyeurs ; 2 fab. de corsets, 10 fab. de cotons et de tissus ; 4 fab. de couleurs ; 6 fab. de cristaux ; 21 fab. de dentelles ; 15 dessinateurs industriels ; 1 fab. d'appareils pour la distillerie ; 8 fab. de doublures ; 14 fab. de draps ; 13 ébénistes ; 5 fab. de faïences ; 2 fab. de fil ; 2 fondeurs d'or ; 2 fondeurs en bronze ; 1 maître de forges ; 1 fab. d'appareils à gaz ; 4 fab. de glaces ; 8 graveurs sur acier ; 2 graveurs sur camée ; 1 graveur en caractères ; 12 graveurs sur métaux ; 22 horlogers ; 8 imprimeurs ; 19 imprimeurs lithographes ; 23 imprimeurs en taille douce ; 1 fabricant d'instruments de musique ; 4 fab. de maroquin ; 3 mégissiers ; 3 monteurs en bronze ; 5 fab. de papier ; 3 fab. de parapluies ; 19 fab. de peausserie ; 8 fab. de peignes ; 5 peintres décorateurs en porcelaine ; 10 fab. de portefeuilles ; 2 fab. de porte-plumes ; 7 relieurs ; 6 fab. de savons ; 5 facteurs de piano ; 6 fab. de pipes ; 25 plumassiers ; 3 fab. de porcelaine ; 7 sculpteurs statuaires ; 3 sculpteurs ornemanistes ; 2 serruriers ; 6 fab. de sièges ; 4 fab. de sommiers élastiques ; 2 fab. de sucre ; 7 tabletiers ; 7 tailleurs en diamant ; 30 tapissiers ; 3 tourneurs sur métaux ; 1 tréfilcur ; 1 fab. de tuiles ; 1 fab. de vis ; 2 fab. de voitures.

<sup>1</sup> Décisions doctrinales du Grand Sanhédrin qui s'est tenu à Paris dans les mois de février et mars 1807 (art. 7, *Professions utiles*).

<sup>2</sup> Procès-verbal de délibération de l'assemblée générale du district des Carmélites, ci-devant le Sépulcre (29 janvier 1790).

## CHAPITRE II

ENCOURAGEMENTS DONNÉS PAR LE CONSISTOIRE DE PARIS  
A L'APPRENTISSAGE D'ARTS ET MÉTIERS. — LE COMITÉ  
DE BIENFAISANCE. — LES CONSEILS D'ADMINISTRATION  
DES ÉCOLES. — LA SOCIÉTÉ ISRAËLITE DES AMIS DU  
TRAVAIL. — LA SOCIÉTÉ DES JEUNES GARÇONS ISRAË-  
LITES DE PARIS.

Le Comité de bienfaisance israélite de Paris qui, le 16 octobre 1810, avait été chargé par le Consistoire d'inscrire les jeunes gens qui désiraient embrasser un état, répondait le 22 novembre, en transmettant la liste qui lui était demandée : « Il est douloureux pour nous que nos moyens ne nous permettent pas d'admettre tous ceux qui ont manifesté le désir louable de se vouer aux professions utiles »; et il ajoutait : « Cependant pour répondre à la grandeur de vos desseins qui tendent à hâter la régénération de la jeunesse d'Israël, nous avons cru bien faire d'en admettre quinze au lieu de douze que l'article 9 de votre arrêté du 24 novembre 1809 nous impose<sup>1</sup>. . . . » Vingt-trois jeunes gens s'étaient présentés.

<sup>1</sup> Cet arrêté est celui qui règle l'organisation du Comité de bienfaisance israélite de Paris. Il reçut l'approbation officielle du Préfet de la Seine, le 31 octobre 1810.

Les quinze candidats reçus étaient âgés de 11 à 15 ans. Quatre d'entre eux demandaient à être cordonniers; trois, tailleurs; trois, menuisiers; deux, selliers; un, bourrelier. L'état de deux d'entre eux n'a pas été mentionné<sup>1</sup>.

Le Consistoire intervint dans les engagements que Comité et patrons devaient prendre réciproquement, et il se basa, pour la teneur de ces contrats, sur les actes de cette nature qu'on passait fréquemment alors devant notaires. Une commission, composée de MM. D. Sintzheim et Emmanuel Deutz, Grands Rabbins du Consistoire central, Seligman Michel, Grand Rabbin, *Ancien* du Consistoire de Paris, y introduisit trois modifications que nous ne signalons que parce qu'elles indiquent les sentiments religieux auxquels on obéissait alors et qui constituaient quelques-unes des conditions *sine quâ non* de l'engagement : 1° Le maître était tenu d'indemniser les parents pour la nourriture qu'ils seraient obligés de donner à leurs enfants pendant la durée de l'apprentissage;

2° Les apprentis ne pouvaient être tenus de travailler les jours de fête juive, mais le patron pouvait les obliger, en revanche, à travailler le dimanche;

et 3° il était loisible au Comité d'envoyer chez le maître « un individu professant la religion de Moïse » pour inculquer aux enfants les principes de la morale et de la religion<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Nous publions à l'appendice la liste des jeunes gens qui se firent inscrire. (Note F.) A cette liste était jointe une nomenclature des « états à faire apprendre aux indigents ». C'étaient ceux de : Charpentier, menuisier, serrurier, maréchal, peintre en bâtiments, charron, ferblantier, chaudronnier, sellier, bourrelier, arquebusier, maçon, teneur, cordonnier, vitrier, tourneur, ébéniste, tapissier.

<sup>2</sup> Délibéré en séance du Comité, le 23 avril 1811. Il est bon d'ajouter

Cette tâche resta confiée au Comité de bienfaisance israélite pendant une dizaine d'années. Quand, par les soins du Consistoire, la première école primaire israélite de Paris fut fondée (1819), le conseil de surveillance s'occupa à son tour de la mise en apprentissage des élèves à leur sortie de l'école. Son règlement, élaboré le 19 octobre 1819, faisait prévoir tout l'intérêt qu'il y prenait, lorsqu'il exprimait la formelle intention de faire visiter aux élèves les plus méritants « le » Conservatoire des arts et métiers, les manufactures » royales et les principaux ateliers de la capitale<sup>1</sup> ».

Un des membres de ce conseil donna même, dès la première année de la création de l'école, un exemple de cet encouragement au travail professionnel en déclarant qu'il se chargeait des frais d'apprentissage de métiers des deux élèves qui, après avoir fini leurs études, devaient être jugés dignes de cette faveur.

En l'espace de six ans, quarante-sept jeunes gens, sortis de l'école, embrassèrent des professions utiles : « Dans ce nombre, dit un rapport en date de 1824, il en est même qui ont porté leurs regards jusqu'à des arts qui, non seulement demandent du travail, de l'application, des talents, mais qui exigent encore du génie : l'architecture et la musique. » Des « écoles de samedi et de dimanche » furent instituées pour entretenir chez les apprentis les connaissances qu'ils avaient acquises<sup>2</sup>.

que, parmi les obligations auxquelles ils étaient astreints, les patrons s'engageaient en général : 1° à nourrir l'apprenti ; 2° à ne pas le faire travailler le dimanche ; 3° à lui inculquer les principes de morale et de religion.

<sup>1</sup> Règlement intérieur pour les Ecoles primaires gratuites des Israélites de Paris. (Art. 60.)

<sup>2</sup> A l'exposition de 1827, on vit figurer les produits de quinze fabri-

La Réunion des Dames protectrices, chargée de la direction de l'école des filles<sup>1</sup> fondée en 1822, ne négligea pas non plus ce côté de sa tâche. En 1830, elle est tout heureuse de dire que « depuis neuf ans il est sorti de l'école, pour entrer en apprentissage, environ *quatre-vingts* jeunes filles. Plus des trois quarts ont déjà terminé leur apprentissage et sont en mesure de gagner honorablement leur vie et d'aider à soutenir leurs familles. Le cercle des arts et métiers s'agrandit chaque jour. Il s'est formé des ouvrières en acier, en bijoux, en cheveux, en dentelles, en fleurs artificielles, en corsets, en robes, en gravure de musique, en linge, en broderies de toute espèce, etc. De toutes parts on reçoit sur ces apprenties les renseignements les plus satisfaisants<sup>2</sup>. »

Cependant l'œuvre, telle qu'elle fonctionnait, demeurerait incomplète, car tout en donnant d'excellents conseils aux pères, tout en subvenant aux frais d'apprentissage souvent considérables, on n'avait point songé à donner des subsistances aux enfants, « ce dont ils ont pourtant besoin durant l'apprentissage, durant tout ce temps où, ne travaillant que pour le maître, ils

cants israélites qui, entre autres honorables distinctions, obtinrent une médaille d'or.

Il y avait en tout 1,631 exposants, ce qui, sur 30,000,000 de Français, donne un exposant sur 19,000 individus, tandis qu'il y avait un Israélite sur 4,000, en se servant du dénombrement qui, à cette époque, signalait 60,000 Israélites en France.

<sup>1</sup> Voir au sujet de ces écoles, notre *Histoire des Ecoles communales et consistoriales israélites de Paris* (1809-1884). (Durlacher, lib. Paris, 1884.)

<sup>2</sup> Les Dames protectrices avaient, pour encourager ces enfants, fondé des prix annuels qui étaient décernés aux plus méritants à la distribution des prix des Ecoles.

ne gagnent encore que du talent <sup>1</sup>. » La *Société israélite des Amis du travail* <sup>2</sup> tâcha d'y suppléer en organisant une œuvre spéciale ayant « pour objet essentiel de faciliter aux pauvres de sa communion l'apprentissage des arts et métiers <sup>3</sup> », par des conseils donnés à propos, et surtout par des secours pécuniaires équitablement distribués pendant la durée de l'apprentissage. Ce but, ainsi fixé, imprimait à cette association son cachet particulier, lui donnait sa dénomination caractéristique : « Amis du pauvre, amis du travail, ajoutait-elle, nous sommes réunis pour favoriser l'objet de nos affections <sup>4</sup>. »

Les apprentis étaient divisés en quatre classes : une de surnuméraires et trois de titulaires. Les surnuméraires, jouissant de la protection et des conseils du Comité, pouvaient, comme les titulaires, obtenir des secours en vêtements et concourir à l'obtention des primes. Il fallait avoir été surnuméraire pendant trois mois pour être titulaire. Les titulaires recevaient, en outre, une subvention pécuniaire fixée tous les ans,

<sup>1</sup> Rapport sur le règlement d'institution de la *Société israélite des Amis du travail*. (Paris, Bondey-Dupré père et fils, impr. libr., 1825.)

<sup>2</sup> Voici quels furent les membres fondateurs de cette Société : MM. Jacob Lazard, joaillier, président ; M. Cahen, docteur en médecine, vice-président ; L. Daniel, fabricant de châles, secrétaire ; E. Halphen fils, négociant, secrétaire-adjoint ; A. Halphen fils, négociant, trésorier ; O. Terquem, bibliothécaire au dépôt central de l'artillerie, contrôleur ; J. Lecerf, fabricant de produits chimiques ; L. Tréfousse, fabricant de bijoux ; F. Halévy, professeur à l'École royale de musique ; M. Picard, négociant ; O. Lévy, fabricant de boutons ; Benoît Cohen, fabricant de porcelaine ; J. Polack, secrétaire du Consistoire central ; E. Brandon fils, fabricant de calicot ; L. Lecerf, négociant ; J. Marx, employé ; M. Lévy, rentier ; S. Cahen, professeur à l'École consistoriale ; J. Silveyra, architecte.

<sup>3</sup> Règlement de la *Société israélite des Amis du travail*.

<sup>4</sup> *Ibid.*

dans la dernière séance de l'année, pour les trois classes. Il était fait une retenue sur ces subventions, et cette retenue formait la réserve de chaque apprenti<sup>1</sup>. Des primes annuelles d'encouragement étaient accordées aux apprentis.

Toute espèce de colportage dans les lieux publics ou dans les maisons particulières, soit les jours ouvrables, soit les jours fériés, leur était strictement interdite. Une première contravention entraînait une privation de trois mois de subvention ; en cas de récidive, la Société prononçait l'exclusion du coupable.

La Société avait décidé que les apprentis ne pourraient être admis aux secours au dessous de l'âge de dix ans, ni au dessus de seize ans. Ils devaient être domiciliés à Paris depuis deux ans et « être porteurs de certificats de bonne conduite, de principes religieux et de bonne constitution physique. » Il fallait enfin qu'ils sussent lire, écrire et « chiffrer », et que, tous les mois, ils produisissent un bulletin de bonne conduite, signé de leurs maîtres. D'ailleurs des inspecteurs étaient chargés de surveiller continuellement la conduite des apprentis dans leurs relations avec leurs patrons.

Tel était, dans ses grandes lignes, le règlement de la première Société juive régulièrement constituée, ayant pour objet de « transformer en utiles citoyens » des hommes que l'oisiveté menaçait d'entraîner vers « les vices dont elle est la première source. »

La Société des Amis du travail plaça, en 1825, treize enfants ; quinze en 1826 ; douze en 1827, une tren-

<sup>1</sup> Les apprentis ne pouvaient toucher leur part du fonds de réserve qu'en présentant un certificat constatant qu'ils travaillaient depuis trois mois, au moins, comme ouvriers.

taine en 1828. Le nombre d'enfants mis en apprentissage en 1829 fut supérieur à celui de 1828. L'adoption d'un plus grand nombre d'apprentis occasionna même une dépense qui absorba la plus grande partie des économies que la Société avait cru prudent de faire depuis quelques années, et sans lesquelles elle se serait trouvée forcée de restreindre ses admissions. Elle en exprima un peu son inquiétude ; mais avec quelle satisfaction ne constatait-elle pas que les ouvriers formés sous ses auspices étaient tous occupés et que plusieurs d'entre eux étaient restés dans les ateliers où ils avaient fait leur apprentissage <sup>1</sup> !

Un nouveau compte rendu, publié le 31 décembre 1831, exprimait des craintes plus vives encore sur l'avenir de cette institution que sa situation pécuniaire commençait à rendre précaire. Pendant les premières années les recettes avaient excédé de beaucoup les dépenses. Mais les dons — qui, de 3,003 francs à l'origine, se trouvèrent réduits à 315 — et les souscriptions subissaient une diminution constante. Cependant la Société avait, dans cette année, formé 45 ouvriers <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Ces détails sont extraits de la lettre d'envoi d'un rapport que la Société adressa le 31 décembre 1829, à ses souscripteurs, et qui contenait : l'état de ses recettes et de ses dépenses pendant l'année 1829 ; la liste des ouvriers formés jusqu'à ce jour ; celle des apprentis placés et des dépenses faites pour eux ; l'état des souscripteurs et des donateurs. Nous ne possédons de ce document que la première feuille.

<sup>2</sup> 1 tailleur, 1 tourneur, 3 ébénistes, 3 bijoutiers, 2 peintres en porcelaine, 2 graveurs sur bois, 3 gainiers, 4 ciseleurs, 3 horlogers, 2 metteurs en œuvre, 2 lapidaires, 3 menuisiers, 1 gantier, 1 sellier, 2 lampistes, 1 dessinateur au Conservatoire, 2 cordonniers, 2 passementiers, 1 graveur sur métaux, 1 joaillier, 1 tapissier, 1 tourneur en ivoire, 1 couturière, 1 blanchisseuse de dentelles, 1 graveuse de musique.

et placé 34 apprentis <sup>1</sup>. Ses dépenses s'étaient alors élevées à la somme de 4,216 fr. 40 <sup>2</sup>, balancée à peine par les recettes.

La Société des Amis du travail fit donc appel à la « philanthropie éclairée » de ses coreligionnaires ; mais elle leur laissa entendre en même temps que le concours qu'elle sollicitait ne pouvait plus être d'une longue durée. « Tout nous porte à croire, disait-elle, » que l'époque n'est pas éloignée où notre Société ne » sera plus que d'une utilité secondaire ; l'exemple du » travail et de l'indépendance qu'il procure seront des » véhicules plus puissants que nos secours et nous » verrons bientôt s'éteindre d'eux-mêmes les abus » dont nous avons tenté la destruction. »

Une telle assertion, si elle devait réjouir ceux qui prenaient un vif intérêt aux progrès de l'apprentissage des arts et métiers, n'était pas faite pour amener à cette association, proclamant ainsi sa fin prochaine, un grand nombre d'adhérents nouveaux.

Fondée en novembre 1823, approuvée par le ministre de l'intérieur le 28 avril 1825, elle ne put en effet se soutenir, faute de fonds, et disparut vers 1834-1835.

Ce fut de nouveau au Comité de Bienfaisance qu'échut la tâche entreprise par la Société des Amis du travail.

<sup>1</sup> 3 relieurs, 2 peintres sur porcelaine, 2 ciseleurs, 2 horlogers, 2 imprimeurs, 1 giletière, 2 couturières, 1 à l'École de Châlons, des tapisier, ferblantier, serrurier, graveur, menuisier, tabletier, lampiste, etc.

<sup>2</sup> Ce budget des dépenses comprenait : 1° la subvention mensuelle aux apprentis (2,697 fr.) ; 2° habillement et chaussures (571 fr. 10) ; 3° au professeur de la classe du dimanche (120 fr.) ; 4° primes aux apprentis et frais de distribution des primes (220 fr.) ; 5° divers : garçon de bureau, impression, chauffage, etc. (608 fr. 30). En 1831, cette œuvre comptait cent huit souscript

Suivant l'exemple des premiers administrateurs de cette institution, il considéra comme un des premiers objets de sa mission :

1° D'assister, par des conseils, par des encouragements et par une surveillance paternelle, les enfants qui se livraient à l'apprentissage des arts et métiers<sup>1</sup> ;

2° De fournir aux ouvriers honorables les moyens, soit d'attendre du travail en leur faisant un prêt, soit de s'en procurer en leur remettant les outils qu'ils ne pouvaient acquérir de leurs deniers ;

3° De faciliter aux ouvriers, qui s'en étaient rendus dignes, les moyens de s'établir.

Malgré les nombreux services hospitaliers dont il avait la charge, malgré les besoins considérables de la population pauvre, sans cesse croissante, auxquels il avait à faire face, le Comité ne négligea rien pour encourager le travail professionnel en faisant largement valoir les avantages, la sécurité, la dignité d'un métier proprement dit.

Mais les gains immédiats de mille petits métiers, en détournant trop facilement les enfants de tout travail régulier et en fortifiant en eux des habitudes de vagabondage, rendaient cette mission difficile. Le Comité chercha à s'attacher le concours et à obtenir le con-

<sup>1</sup> Les enfants ainsi placés en apprentissage d'arts et métiers étaient surveillés par des *patrons*, choisis parmi les membres du comité et parmi les souscripteurs de la Société.

Un membre du Comité, ayant le titre de *Chef de la section des arts et métiers*, était spécialement chargé de cette branche d'administration. Il avait pour mission d'assister les parents dans le choix des ateliers et dans la rédaction des engagements avec les maîtres. Il se tenait également en relations suivies avec eux, et, suivant les renseignements qu'il en recevait sur les progrès, la conduite et les besoins des enfants, il proposait au Comité de Secours les encouragements et les récompenses à accorder aux apprentis.

sentement des familles pauvres pour atteindre le but qu'il poursuivait. Il modifia donc sensiblement le procédé suivi par la Société des Amis du travail : ce fut aux parents, et non plus aux enfants, qu'il accorda des secours variant de 10 à 20 francs par mois.

Grâce à ce système, le Comité put constater l'accroissement du nombre des apprentis<sup>1</sup> ; mais cela n'avait pas été sans des sacrifices de toutes sortes qui l'obligèrent, malgré les résultats, à restreindre ses secours.

On put alors constater que, entraînés par leurs parents, les enfants tendaient de nouveau à reprendre des habitudes de trafic et de colportage. Tandis que les moins capables vendaient dans les rues du papier, des rubans, des allumettes, mendiaient et tombaient bientôt dans le vice, les plus intelligents se plaçaient comme clerks chez des avoués ou des notaires et regardaient comme une fortune le salaire de 20 ou 25 fr. qu'ils recevaient mensuellement ; cependant ils ne pouvaient rester toujours à cet emploi insuffisant pour vivre, et absolument dépourvus de connaissances manuelles, ils apercevaient trop tard l'impuissance dans laquelle ils se trouvaient de subvenir à leur existence.

Pour remédier à cet état de choses qui, s'il persévérait, allait augmenter le nombre des Israélites nécessiteux, une Société pour l'apprentissage des jeunes garçons chercha à s'organiser vers 1846. « Il s'agirait, disait ce comité dans son projet d'association, de trouver des jeunes gens de bonne famille qui voudraient bien se charger de placer ces apprentis, à leur sortie de l'école, auprès des maîtres avec lesquels ils sont souvent en relation. Il est à espérer qu'alors la plu-

<sup>1</sup> En 1842, le Comité avait en apprentissage 87 garçons et 41 filles.

part des obstacles qui existent maintenant disparaîtront rapidement. Chacun a un tailleur, un bottier, un chapelier, un menuisier, un horloger, un orfèvre, etc., et la recommandation personnelle de la famille qui fait partie de la clientèle du maître saura toujours faire admettre son apprenti. Chaque apprenti sera sous la surveillance de son patron qui pourra plus tard devenir son protecteur. Les frais d'apprentissage seront nuls... mais pendant tout le temps de l'apprentissage, les parents recevront six francs par mois. » Cette société prit, au mois de mai 1850, le titre de : *Société des jeunes garçons israélites de Paris*<sup>1</sup>. Etablie pour « pourvoir au placement en apprentissage » du plus grand nombre possible d'enfants pauvres », elle comptait atteindre ce but, nous l'avons dit, en assistant par une subvention mensuelle et par une surveillance active les jeunes garçons qui se livraient à l'apprentissage des arts et métiers, et en accordant des prix d'apprentissage à ceux qui auraient mérité cet encouragement par une conduite sans reproche.

Ces prix consistaient en une somme de 600 francs dont le but était de procurer au jeune homme favorisé par le sort la matière première et les outils nécessaires à son état. Pour être membre de la société, il suffisait de s'obliger par souscription à verser cinq centimes par mois.

<sup>1</sup> Le Comité fondateur était composé de MM. Alphonse de Rothschild, président,

Dr M. Cahen, vice-président.	Jonas (Léopold).
Cohen (Léonce).	Lévy (Félix).
Emerique.	Gustave de Rothschild.
Halphen (Achille).	Trèves.
Halphen (Eugène).	Albert Cohn, secrétaire-trésorier.
Trèves (Isidore).	

On le voit, depuis 1809 l'effort est continu, persistant, et si les résultats ne répondent pas à cet effort, c'est que l'inexpérience est grande encore ; c'est aussi que les ressources font défaut. Mais nul, dans la Société israélite, ne perd de vue la nécessité qui s'impose de faire entrer plus avant dans la famille française les déshérités de la fortune, et tous sont d'accord pour convenir que seul l'apprentissage des arts et métiers peut aider à élever toujours davantage le niveau moral. Ni les déceptions, ni les infructueuses tentatives, ne purent décourager les hommes de bien qui, sans ressources, mais pleins de confiance, avaient entrepris une si grosse tâche. Les résultats sont manifestes aujourd'hui. Cinq établissements israélites, en pleine prospérité, l'attestent. Ce sont :

- 1° *La Société de Patronage des apprentis et ouvriers israélites ;*
- 2° *La Société de Patronage des jeunes filles ;*
- 3° *L'orphelinat Salomon et Caroline de Rothschild ;*
- 4° *L'institution Bischoffsheim ;*
- 5° *La Maison de refuge pour l'enfance.*

Leur existence offre l'exemple de ce que peut la persévérance dans l'amour du bien. Aux hésitations naturelles du commencement de ce siècle a succédé la marche progressive et sûre, et l'intérêt que les sociétés de patronage ont éveillé est tel qu'elles sont aujourd'hui, on peut le dire, en état de lutter victorieusement avec tous les autres établissements de ce genre.

## CHAPITRE III

LES SOCIÉTÉS ET INSTITUTIONS ISRAËLITES DE PATRONAGE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TRAVAUX PROFESSIONNELS ET LA MISE EN APPRENTISSAGE D'ARTS ET MÉTIERS : I. LA SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES APPRENTIS ET OUVRIERS ISRAËLITES DE PARIS ; II. LA SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES JEUNES FILLES ; III. L'ORPHELINAT SALOMON ET CAROLINE DE ROTHSCHILD ; IV. L'ÉCOLE DE TRAVAIL POUR LES JEUNES FILLES ISRAËLITES (FONDATION BISCHOFFSHEIM) ; V. LA MAISON DE REFUGE POUR L'ENFANCE.

### I

Nous avons dit les efforts de la Société des Amis du travail et ceux du Comité de bienfaisance israélite pour enlever les enfants aux dangers de la rue. La longue expérience qui résulta de ces tâtonnements permit enfin de donner une forme définitive à l'œuvre si longtemps rêvée.

Des cours du soir, organisés en 1849, avaient été institués en faveur des jeunes apprentis<sup>1</sup>. Ces cours fusionnèrent en 1850 avec la Société des jeunes garçons

<sup>1</sup> C'est à M. le Dr M. Leven qu'on en dut la création.

israélites de Paris et la *Société de Patronage des apprentis et ouvriers israélites de Paris* fut fondée. (1853)<sup>1</sup>.

C'est à ce moment que commence sa véritable et bienfaisante activité. La Société des jeunes garçons israélites était plutôt une société d'encouragement au travail, offrant des primes et des récompenses aux meilleurs. La Société de patronage, sortie des deux fondations que nous venons d'indiquer, élargissait du même coup leur champ restreint, et créait enfin un véritable centre d'action.

Les règlements indiquèrent, dès le commencement, le but bienfaisant et humanitaire qu'elle poursuivait; c'était :

1° D'encourager la mise en apprentissage des enfants israélites pauvres de la ville de Paris, et plus particulièrement de ceux qui sortaient des écoles primaires israélites ;

2° De les assister par une subvention mensuelle<sup>2</sup> ;

3° D'exercer sur eux une surveillance bienveillante ;

<sup>1</sup> L'administration de la Société est actuellement composée : 1° de trois membres honoraires : MM. Isidor, Grand-Rabbin de France ; baron Alphonse de Rothschild, et baron Gustave de Rothschild. — 2° de 32 membres titulaires : MM. Zadoc Kahn, grand rabbin de Paris ; le Dr Manuel Leven, président ; Ab. Sée et Hinstin, vice-présidents ; Rosenfeld, Jourda, Rosenberg, A. Bloch, Samson Cohn, H. Derenbourg, Dettelbacher, Erlanger, Alex. Lazard, Leder, Léonce Lehmann, Léopold, Narcisse Leven, Lévi-Alvarès, Masse, D. Meyer, H. Meyer, Montefiore, rabbin Mayer, barons Edmond et Arthur de Rothschild, Stern, Emile Leven, Ernst, H. Dreyfus, Kopenhague, Ed. Benoît-Lévy et Weill.

<sup>2</sup> Le Comité de bienfaisance continuait à contribuer aux dépenses d'entretien de ces apprentis. Il avait pris, par exemple, l'habillement à sa charge et payait de ce fait, tous les ans, une somme variant de 700 à 1,200 francs.

4° De leur fournir un complément d'instruction et d'éducation au moyen de cours du soir régulièrement organisés<sup>1</sup>;

5° De suivre encore et de soutenir de son patronage les jeunes gens devenus ouvriers.

Des membres furent chargés de recruter, à la fin de chaque année scolaire, des apprentis parmi les enfants qui abandonnaient les écoles. La Société, du reste, prenait ses apprentis en quelque lieu qu'ils s'offrissent à elle : dans les familles, parmi les nouveaux venus de la province, sur la voie publique et même sur les bancs de la police correctionnelle. Une commission d'enquête et une commission de placement étaient chargées : la première, de rechercher les enfants qui échappaient à son influence; la seconde, de trouver d'honorables moyens d'apprentissage, de reconnaître les aptitudes, de diriger les goûts, pour assurer l'avenir des ouvriers par des garanties présentes.

En 1859, grâce à l'expérience acquise, elle jugea qu'il était nécessaire d'intervenir dans les contrats

<sup>1</sup> Les apprentis formaient le fonds habituel de ces cours qui avaient lieu à l'École communale israélite. Mais la difficulté où ils étaient de suivre régulièrement les cours fit qu'on y admit également des jeunes gens pris, soit parmi ceux qui, après leurs journées de travail, désiraient utilement occuper leurs soirées, soit parmi les étrangers, soit enfin parmi ceux à qui leur condition médiocre n'avait permis d'acquiescer que la première instruction.

On se trouva alors en présence d'enfants de treize ans et de garçons de dix-huit à vingt ans qui, pourvus de connaissances inégales, ne pouvaient que peu profiter de l'enseignement s'il n'était pas mis en harmonie avec des éléments si divers. Les cours furent en effet réorganisés en 1854.

Enfin un cours d'adultes — pour séparer les apprentis et les ouvriers — fut institué rue du Vertbois, n° 20, à partir du 4 janvier 1859. Il était également professé alternativement par un des membres de la Société.

d'apprentissage, et, comme le Comité de bienfaisance cinquante ans auparavant, elle y figura en qualité de partie contractante entre le patron et la famille. En même temps, par une inspection plus minutieuse, la Société s'assurait de la nature des progrès accomplis pendant l'apprentissage « trop souvent transformé, disait-elle, en une domesticité » qui compromettrait l'instruction des apprentis et « dénotait chez quelques patrons un oubli coupable du respect des contrats. » Fidèle à toutes les parties de sa mission, la Société faisait des prêts en argent, pour des achats d'outils, à des ouvriers arrivés à la fin de leur apprentissage, et elle s'occupait d'interner isolément, chez des patrons, les enfants qui ne pouvaient trouver dans leur famille que des exemples pernicieux ou des sentiments dénaturés<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ce fut un des constants soucis de la Société de Patronage d'étendre également sa sollicitude à quelques jeunes détenus israélites dont le nombre, heureusement très restreint, rendait inutile une société spéciale. Dès 1858, il s'agissait de les faire admettre dans la colonie de Lagny. Mais les prétentions du directeur arrêtaient les pourparlers. On eut ensuite le projet, en 1861, de les placer dans une maison sous l'autorité d'un surveillant choisi par la Société et qui serait chargé de tous les soins et de leur entretien. — Ce dessein ne put aboutir faute de fonds. Un Israélite de Metz survint qui entretenait le comité d'un établissement agricole qui serait établi en Lorraine et qui devait avoir pour objet de régénérer les populations juives; mais l'entreprise était hasardeuse, et la Société de Patronage y renonça. C'est alors qu'elle jeta les yeux sur un établissement agricole et pénitentiaire fondé et dirigé à Gentilly, près Nancy, par M. de Suzaincourt. Les dispositions furent vite prises et les jeunes détenus israélites de France furent directement envoyés, par les soins du Ministre de l'Intérieur, à cet établissement où ils apprenaient des métiers agricoles et industriels et où on cherchait par des conseils de morale et l'instruction, à les faire revenir à une vie honorable et régulière. Ils étaient au point de vue religieux sous la direction du grand rabbin de Nancy. La mort subite de M. de Suzaincourt vint modifier ce favorable état de choses et les détenus durent rentrer à Paris. Ces enfants sont aujourd'hui dirigés par les

Le nombre des apprentis s'augmentait et créait ainsi de nouveaux devoirs : en 1856, la Société en reçut 9; en 1857, 14; en 1858<sup>1</sup>, 10; en 1859, 27. Elle en comptait 47 au 1<sup>er</sup> janvier 1860<sup>2</sup>. Au 1<sup>er</sup> janvier 1861, 52; en 1862, 45; 40 en 1864; et au 1<sup>er</sup> janvier 1865, 43.

L'œuvre était donc en pleine voie de prospérité, et la Société de Patronage accomplissait tout le bien qu'on pouvait attendre d'une institution semblable. Elle ne négligeait rien de ce qui peut encourager l'enfant au travail et exciter son émulation : fondations de livrets à la caisse d'épargne, subventions mensuelles, prix d'apprentissage, dons ou avances pour achats d'outils, etc. Le colportage et le vagabondage tendaient à disparaître, grâce à ses soins. Enfin la réorganisation de son comité de placement, en 1863, lui permettait de porter une attention plus sévère sur le choix des professions qu'embrassaient les apprentis. Le goût pour les professions presque artistiques s'élevait sensiblement et, pour les encourager, la Société prit des mesures pour donner à l'enseignement du dessin<sup>3</sup> une impulsion d'autant plus grande que l'im-

soins du Ministère de l'Intérieur sur la colonie de Saint-Bernard où leur éducation religieuse est confiée à M. le Grand Rabbin de Lille qui a bien voulu s'en charger.

<sup>1</sup> A cette époque la Société comptait 60 enfants placés en apprentissage.

<sup>2</sup> Les états se répartissaient ainsi : horlogers, 6. — Ciseleurs en bronze, 7. — Graveurs sur bois, 1. — Ciseleur en bijoux, 1. — Dessinateur lithographe, 1. — Graveur sur métaux, 1. — Graveurs, 3. — Graveurs sur acier, 2. — Graveur estampeur, 1. — Peignistes, 2. — Peintre décorateur, 1. — Bijoutiers, 6. — Tapissiers, 2. — Relieurs, 2. — Gantiers, 2. — Imprimeur-lithographe, 1. — Cordonniers, 3. — Un tourneur en ivoire, dessinateur en étoffes, bijoutier sertisseur, imprimeur en taille douce, doreur sur papier, peintre sur porcelaine, dessinateur en broderies, ferblantier lampiste, etc.

<sup>3</sup> Voici en quels termes la Société proposa, le 4 mai 1863, l'intro-

portance s'en était accrue de l'appel énergique que la commission des Arts Industriels, réunie à Londres, avait adressé aux Chambres de commerce, aux patrons, aux ouvriers français.

Cependant quelque chose restait à faire. Trop souvent, le Comité trouvait devant lui des orphelins, des enfants isolés, des étrangers surtout, sans famille régulière, sans appui ; pour ceux-là, les cours du soir, le placement, la surveillance et les subventions ne suffisaient pas. Il avait commencé par en placer un certain nombre dans des familles, moyennant une rétribution mensuelle, et il avait cherché pour eux un milieu moral où pussent être sauvegardés le présent et l'avenir. Mais il acquit la conviction que, malgré ses sacrifices, le patronage ainsi conçu ne répondait pas au besoin de ses protégés. C'est ainsi que naquit l'idée de réunir dans une même maison, sous une surveillance unique, ceux de ses apprentis qu'il dispersait chez diverses familles et de fonder une Ecole de Travail analogue à celles de Strasbourg et de Mulhouse, qui eurent une influence si heureuse sur la population israélite pauvre de l'Alsace.

Il y eut naturellement des hésitations, justifiées par l'importance d'une telle entreprise qu'il n'est plus permis d'interrompre une fois commencée. Mais les hommes de foi et de confiance en triomphèrent, et

duction de cours de dessin professionnel : « On peut s'étonner que dans les écoles de la ville de Paris des cours spéciaux de dessin n'aient pu s'établir, et que l'avis même des huit inspecteurs de la Ville ait été unanime pour en repousser l'établissement. Mais nos Ecoles ne sont point tenues de suivre cet errement et même en présence de ces résolutions si contraires aux besoins de notre temps et à l'appel énergique de la commission des arts industriels, il nous est permis de prendre au profit de nos écoliers une initiative de ce genre. »

l'*Ecole de Travail* fut fondée. Installée à Paris, 10, rue des Singes, le dimanche 30 avril 1865, dans une maison exclusivement louée à cet effet, elle fut transférée, en avril 1872, 10, rue des Guillemittes.

L'école eut, en commençant, douze à quinze élèves. Ce nombre augmenta successivement<sup>1</sup> et, au bout de quelques années, l'établissement, qui comptait une quarantaine de lits, étant devenu insuffisant, on chercha un nouveau local. Il fut transféré, le 1<sup>er</sup> juillet 1876, dans l'ancienne maison de l'Orphelinat de Rothschild, 4 bis, rue des Rosiers, où il se trouve actuellement<sup>2</sup>. Cette maison contient soixante-dix lits. Le mouvement auquel donna lieu cet agrandissement qui s'imposait, permet d'apprécier les services qu'elle rend à la classe pauvre de la Communauté<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Il y a actuellement à l'Ecole de Travail, 74 enfants ; 50 internes et 24 externes qui ont embrassé les états suivants : Horlogers, 10. — Bijoutiers, 9. — Sertisseurs, 2. — Graveurs, 14. — Lithographes, 5. — Typographes, 3. — Tailleurs de diamants, 5. — Ciseleurs sur bronze, 2. — Sculpteurs sur bois, 3. — Moleleurs sculpteurs, 2. — Tapissiers, 5. — Dessinateur, 1. — Monteurs en bronze, 2. — Ebénistes, 3. — Selliers, 2. — Tailleur, 1. — Tourneur en cuivre, 2. — L'école a reçu de 1865 à 1884, environ 350 enfants.

<sup>2</sup> M. Reblaub en est le directeur depuis 1876. Par son dévouement et les qualités dont il a fait preuve, il s'est montré à la hauteur de cette tâche délicate.

<sup>3</sup> Les frais d'établissement et d'entretien pour la première année s'élevèrent à 21,835 fr. — Ils furent pour l'année 1883 de 53,770 fr. 40. L'établissement est soutenu par des dons, des souscriptions annuelles et par des pensions accordées par le Comité de bienfaisance israélite de Paris, l'Alliance israélite et divers donateurs. La Société compte 440 souscripteurs annuels dont les cotisations ont produit, en 1883, 11,813 francs. Les dons se sont élevés à 13,421 francs.

L'Ecole reçoit également des fondations ou bourses d'entretien. Elles sont de *dux mille* francs et les revenus servent à l'entretien d'un élève. Toute fondation donne au fondateur le droit, lorsqu'une vacance se produit — de présenter un candidat, et de le faire admettre s'il remplit les conditions exigées par le règlement.

L'Ecole a reçu les fondations suivantes : M. Alexandre Lazard,

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 15 avril 1878, la Société de l'École du Travail était entrée dans cette phase d'organisation où ce qui est reconnu comme bon n'a plus besoin d'être modifié, sinon dans les détails. — A ce point de vue également, la Société ne s'arrêta pas dans la voie du progrès<sup>1</sup>.

Aujourd'hui, l'*École de Travail*<sup>2</sup> compte un certain nombre de patrons parmi les ouvriers qu'elle a formés. C'est l'honneur des écoles de travail de produire de tels résultats, et la Société de Patronage des Apprentis et Ouvriers Israélites de Paris peut s'enorgueillir des perfectionnements qu'elle a déjà introduits et qu'elle est appelée à réaliser dans l'avenir<sup>3</sup>.

1 bourse; M. Dupont-Dreyfus, dix spécialement affectées aux Alsaciens-Lorrains; M<sup>me</sup> H<sup>te</sup> Worms, une, M. Maurice et Henriette Leven, une; M. et M<sup>me</sup> Bischoffsheim de Bruxelles, une; M. Charles Netter, une demie.

En dehors des élèves boursiers et de ceux gratuitement admis, l'École accepte des pensionnaires au prix de 800 fr. par an. Mais le nombre ne peut jamais dépasser le dixième des places disponibles.

<sup>1</sup> Fondée pour loger, nourrir et surveiller un certain nombre d'apprentis israélites, l'école admet les enfants de l'Orphelinat S. et C. de Rothschild, ceux dont les parents sont dépourvus de tout moyen d'existence et les enfants abandonnés par leur famille ou dignes d'intérêt à d'autres titres. Tous ces enfants, dont l'instruction et l'entretien sont gratuits, sont l'objet constant d'une sollicitude éclairée.

<sup>2</sup> L'École de Travail a acquis récemment l'immeuble qu'elle avait jusqu'ici en location.

<sup>3</sup> L'École a une bibliothèque qu'elle doit au bienveillant intérêt de généreux donateurs. En 1864, elle contenait 120 volumes; au 1<sup>er</sup> janvier 1868, 280 volumes qui étaient constamment à la disposition des élèves. — En procédant à la formation de cette bibliothèque, le comité s'était surtout attaché à donner aux apprentis le goût de la lecture et pour atteindre ce but, on mit entre leurs mains les livres les plus capables d'exciter leur curiosité et leur intérêt. Elle compte aujourd'hui 600 volumes: et l'histoire, les sciences, la littérature classique, les voyages et aussi quelques romans historiques, en sont les principaux éléments.

## II

*La Société pour l'établissement des jeunes filles israélites* date de 1843. Elle est donc antérieure à la Société de Patronage des garçons qui se constitua, en effet, sur le modèle de l'association des jeunes filles. Fondée, grâce à l'ingénieuse sollicitude de trois dames israélites de Paris<sup>1</sup>, dans un but suffisamment indiqué par sa dénomination, cette Société fut tout de suite accueillie avec une faveur marquée.

Pour être membre de la société, il suffisait alors de s'obliger par souscription à verser cinq centimes par mois ; mais le règlement ajoutait : « toute souscription au dessus de cinq centimes est reçue, quel qu'en soit le chiffre. »

Bien des offrandes de cette sorte furent réunies sans doute, car au mois de mars 1844, lorsqu'un an après sa fondation, cette société se réunit, elle possédait un capital de 7,603 fr.

Il est vrai de dire que le double but qu'elle poursuivait l'obligeait à réunir des capitaux suffisants pour faire face aux besoins et aux misères qu'elle se proposait de soulager.

Il s'agissait, en effet, de mettre les jeunes filles en apprentissage d'arts et métiers, de les surveiller étroi-

<sup>1</sup> M<sup>mes</sup> la baronne James de Rothschild, Furtado et Léopold Halphen... La société est actuellement composée de quarante-cinq dames. A sa tête sont placées M<sup>mes</sup> la baronne James de Rothschild, présidente ; Isidor, vice-présidente ; Albert Cohn, trésorière, et Coralie Cahen, secrétaire.

tement, de les suivre pendant et après ce temps et de délivrer ensuite à celle qui se serait particulièrement signalée par sa conduite, son travail, un prix qui consistait en une dot de 1,500 fr., délivrée au jour du mariage.

En sortant de l'école, toutes les jeunes filles dont les parents ou les tuteurs le désiraient, entraient dans la Société, mais après avoir accompli leur *initiation religieuse*, et avec la promesse formelle d'assister à un cours de religion et de morale propre « à maintenir en elles, dit un rapport en date de 1844, les germes de vertus qu'une instruction antérieure y a déposés et que la bonne volonté pourra faire éclore ».

Chaque jeune fille était placée sous la surveillance d'une dame du Comité qui suivait les travaux et la conduite de l'apprentie.

« Aucune jeune fille n'est exclue, dit le rapport que nous avons déjà cité ; car la société désire que toutes soient rendues aptes à pouvoir gagner plus tard d'une manière honorable le pain quotidien. »

Enfin, et c'est de cette décision que s'inspira la Société pour les garçons qui se fonda en 1846, les parents ou les personnes chargées des enfants reçurent et reçoivent encore, pendant tout le temps de l'apprentissage, un secours mensuel de 6 francs.

En 1844, dès la première année de son existence, cette Société plaça cinq jeunes filles. Le nombre s'en augmenta rapidement : en 1845, elle subventionna 27 enfants ; en 1846, onze jeunes filles avaient terminé leur apprentissage ; vingt-quatre y étaient encore ; en 1849, il y en avait quarante-huit, et en 1850, cent trente-trois.

A cette époque : 47 se trouvaient encore en appren-

tissage; 17 avaient été dotées; 3 avaient démerité; 2 avaient été recherchées en mariage par des ouvriers qui les avaient épousées sans dot; et 69 étaient dès lors en état, non seulement de subvenir à leurs propres besoins, mais encore de venir en aide à leurs familles.

Grâce à la sollicitude des fondatrices, la Communauté israélite comptait déjà il y a quarante ans, et dans la classe la plus modeste, des jeunes femmes habituées au travail, initiées aux devoirs religieux et pourvues d'une certaine instruction en harmonie avec leur position sociale. La Société possédait en 1860, 21,851 fr. 50; et ses dépenses s'élevaient à 11,946 francs.

Dans un délai de cinq ans, elle subventionna et mit en apprentissage *trois cent huit* jeunes filles, soit : 45 en 1861; 48 en 1862; 65 en 1863; 69 en 1864; et 81 en 1865.

Elle assumait donc tous les ans une tâche plus grande et plus délicate. Il suffit pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur le tableau suivant :

En 1866, 68 jeunes filles furent placées en apprentissage; elles reçurent à titre de subvention et d'encouragement.....	4,361 fr. 50
en 1867, 60 jeunes filles reçurent..	4,339 »
1868, 85.....	5,324 »
1869, 84.....	5,335 »
1870, 72.....	6,072 »
1871, 70.....	5,023 »

Dès que les écoles professionnelles furent ouvertes, la Société des dames ne se contenta pas de mettre les jeunes filles en apprentissage, elle en entretint aussi dans ces établissements un certain nombre parmi

celles qui s'étaient distinguées dans les écoles primaires.

Depuis quarante ans qu'existe cette Société — la première qui ait été instituée pour les jeunes filles — elle a accordé ses soins et son concours pécuniaire, à plus de 1,500 jeunes filles<sup>1</sup> qu'elle a, soit mises en apprentissage, soit fait admettre dans les écoles professionnelles; et le plus juste témoignage qu'on puisse donner de l'utilité de cette Société, c'est que les anciennes apprenties concourent elles-mêmes, par des cotisations annuelles, à augmenter la somme de bien réalisé par les dames patronnesses.

### III

*L'Orphelinat Salomon et Caroline de Rothschild*<sup>2</sup>, que, dans ce rapide historique des efforts faits parmi les Israélites en faveur du travail manuel, nous avons eu l'occasion de citer plusieurs fois, ne saurait être considéré que d'une façon indirecte comme une société de patronage pour la mise en apprentissage des arts et métiers; mais, établissement particulièrement hospitalier, il avait la mission de « soustraire de jeunes et intéressantes créatures, auxquelles Dieu a enlevé leurs protecteurs naturels, à la misère et au

<sup>1</sup> La Société des dames a placé en 1883 : 70 enfants, soit en apprentissage, soit aux écoles professionnelles. Ecoles professionnelles : 49 — En apprentissage : couturières, 28; modistes, 7; chapelières et casquetières, 4; giletières, 3; lingères, 2; plumassières, 4; fleuristes, 2; passementière, 1.

<sup>2</sup> M. Jourda en est le directeur.

vice qui en est souvent la conséquence ; les instruire, les élever pour en faire des hommes utiles et laborieux, des femmes de ménage, de bonnes mères de famille. » Tel est le but de cette fondation, ainsi que le règlement, élaboré le 3 novembre 1857, définissait le rôle qu'allait prendre cette maison dans la Communauté israélite de Paris ; et elle n'y a jamais failli.

Il ajoutait encore : « Après leur majorité religieuse, les Orphelins sont mis en apprentissage. Il est tenu compte pour le choix des métiers des qualités physiques et morales de l'enfant. . . . »

Fondé en 1857, grâce à un don de deux cent mille francs fait par le Baron et la Baronne Salomon de Rothschild, l'Orphelinat fut placé dans un local situé rue des Rosiers, n° 4 bis, où pour satisfaire aux besoins d'une fraction importante de la population des Israélites nécessiteux de Paris, le Consistoire créa en même temps des écoles primaires pour les enfants des deux sexes et une salle d'asile.

Ce groupe scolaire n'allait pas permettre de donner à l'Orphelinat tout le développement qu'il était appelé à prendre ; mais néanmoins les jeunes orphelins y reçurent une instruction aussi complète que possible pouvant leur ouvrir l'accès à toutes les carrières : industrie, métiers ou enseignement.

Leurs études primaires terminées, les jeunes gens étaient placés sous la surveillance de la Société de Patronage des Apprentis et Ouvriers Israélites — ils entrent maintenant à l'Ecole de Travail — et les jeunes filles étaient confiées à la Société des Dames.

Dans le délai de huit années, 80 enfants furent admis à l'Orphelinat : 49 garçons et 31 jeunes filles ; 19 garçons au dessus de 16 ans avaient embrassé des profes-

sions manuelles ou fréquentaient l'École de Travail ; 12 jeunes filles, de 14 à 20 ans, exerçaient des métiers ou se trouvaient encore en apprentissage.

Un coup d'œil jeté sur la situation de l'Orphelinat depuis l'ouverture de l'établissement (1857) jusqu'au 31 décembre 1871 permet d'apprécier mieux encore ce que fit le Conseil d'Administration pour donner à ces enfants une instruction en rapport avec leur condition, pour en faire d'honnêtes gens et les pourvoir d'un état qui leur permit d'occuper une place honorable dans la société.

A cette époque (1871) on avait admis 122 enfants : 73 garçons et 49 filles. 67 orphelins étaient sortis ; savoir : 46 garçons ; 2 s'étaient voués à l'enseignement et 25 au commerce. Les autres avaient embrassé un métier<sup>1</sup>. — 21 jeunes filles : 2 étaient institutrices et 4 étaient employées de commerce. Les quinze autres étaient couturières, lingères, modistes, ou plumassières.

Cependant, nous l'avons dit, cet établissement se trouvait à l'étroit dans ce local où les Ecoles du Consistoire avaient elles-mêmes pris une extension considérable. L'organisation matérielle de la maison ne répondit donc pas à toutes les exigences d'une institution destinée à recevoir et à élever des jeunes filles et des jeunes garçons, et il n'est pas douteux que les résultats que nous signalions tout à l'heure n'eussent été beaucoup meilleurs si les conditions intérieures avaient été tout autres.

M<sup>me</sup> la Baronne James de Rothschild, Douairière,

<sup>1</sup> Bijoutier, cordonnier, chapelier, ébéniste, ferblantier, horloger, imprimeur, mécanicien, relieur, sellier, tanneur, etc.

frappée de ces inconvénients, fit construire une nouvelle maison et donna à cet établissement une étendue proportionnée aux besoins que l'expérience avait révélés. Au mois d'avril 1874, l'Orphelinat fut, en effet, transféré rue de Lamblardie, n° 7, place Daumesnil.

A partir de ce moment l'instruction des enfants reçut une impulsion nouvelle, toutes les améliorations pédagogiques que le progrès avait démontrées furent introduites dans l'éducation, et l'enseignement professionnel fut particulièrement encouragé.

L'un des premiers, l'Orphelinat vulgarisa d'une façon complète la méthode Frœbel, non seulement au point de vue des leçons de choses, mais surtout au point de vue du travail manuel. Il ne s'agissait pas uniquement, en effet, d'apprendre aux enfants la manipulation du bois et du fer, mais de les initier peu à peu à la connaissance théorique d'un métier. On atteignit ce but par des exercices quotidiens propres à donner à la main l'habileté et la souplesse, et une grande sûreté à l'œil ; enfin on fortifia, en le développant, le goût du dessin par des travaux géométriques quotidiens, des tissages, des pliages, etc., etc. Quand ils étaient bien pénétrés de ces premiers éléments, commençaient alors l'application des règles et l'enseignement pratique. Aujourd'hui encore, après avoir copié les dessins, ils les inventent ; ils combinent les lignes de façon à former un ensemble parfait, et ils arrivent à d'heureux résultats.

De là toute une série de travaux qui tendent à développer et à entretenir le goût du travail manuel chez les enfants. Ils arrivent ainsi à l'époque de la mise en apprentissage avec des aptitudes diverses, il

est vrai, mais qui témoignent d'une préparation solide à l'étude d'un métier.

L'enseignement professionnel entre également dans le programme de l'éducation des jeunes filles. Elles suivent une partie de l'enseignement manuel fait aux garçons, et remplacent les carrières spéciales qu'elles ne peuvent suivre par l'étude du dessin industriel — dont quelques-unes ont pu faire leur profession, — par la couture sous forme de piquage, et par l'étude de la lingerie et de la confection pour dames <sup>1</sup>.

Depuis 1874, trente jeunes gens et dix-neuf jeunes filles ont, à leur sortie de l'Orphelinat, embrassé une profession manuelle <sup>2</sup>. Plusieurs d'entre eux, dont les dispositions au travail de la terre s'étaient développées en cultivant pour leur agrément, dans les récréations, les jardinets qui avaient été mis à leur disposition dans l'établissement, se sont adonnés à l'horticulture et à l'agriculture.

#### IV

Dans la Communauté israélite de Paris, si riche en institutions de bienfaisance, un établissement man-

<sup>1</sup> Une médaille d'or a été décernée à l'Orphelinat à l'Exposition de 1878.

<sup>2</sup> 4 bijoutiers, 3 horlogers, 1 menuisier en fauteuil, 1 opticien, 2 graveurs, 3 sertisseurs, 1 coupeur de chemises, 1 élève architecte, 2 typographes, 1 horticulteur, 1 imprimeur, 1 photographe, 1 tailleur de diamants, etc. Dans le même délai 19 jeunes filles ont été placées à leur sortie de l'Orphelinat savoir : 3 couturières, 1 peintre sur stores, 1 blanchisseuse, 1 confectionneuse, 2 lingères, 2 modistes, les 9 autres sont devenues institutrices, commerçantes, cuisinières, etc.

quait où, comme les garçons à l'École de Travail, les jeunes filles qui désiraient se préparer à la connaissance d'une profession utile, pussent demeurer. Une telle institution était nécessaire pour assurer un avenir honorable aux enfants que leurs parents ne pouvaient entretenir, faute de ressources, ou qu'ils ne pouvaient surveiller, obligés qu'ils étaient par la besogne quotidienne à rester hors la maison du matin au soir.

Cette regrettable lacune fut comblée en 1871 : M. L. R. Bischoffsheim et M<sup>me</sup> Amélie Bischoffsheim, née Goldschmidt, affectèrent les ressources nécessaires à la fondation d'une *École de Travail pour les jeunes filles israélites*<sup>1</sup>. L'école fut ouverte le 1<sup>er</sup> mai 1872 avec vingt-cinq jeunes filles et ce nombre fut porté, à la suite d'un concours au mois d'octobre de la même année, à cinquante. Les jeunes filles admises par voie de concours y sont logées, nourries et entretenues. Elles doivent avoir douze ans révolus et ne peuvent avoir plus de quinze ans. La durée du séjour dans cet internat est de trois années. L'admission d'élèves externes, décidée d'abord, fut plus tard écartée.

Établie à l'origine place de l'Arsenal, n° 6, l'école fut transférée en 1878 boulevard Bourdon, n° 13, dans une maison construite exprès pour elle.

L'École ne fut pas créée uniquement en vue de l'ap-

<sup>1</sup> M. Maurice Bloch en est le directeur. — La maison est administrée par un *Comité de direction* et par un *Comité de dames*. Le Comité de direction est composé de MM. S.-H. Goldschmidt, président; Cahen d'Anvers, trésorier; Derembourg, secrétaire; Jules Beer, R. Bischoffsheim et N. Leven. — Sont membres du Comité des dames : M<sup>me</sup> Isidor, présidente; Jules Beer, secrétaire; Zadoc Kahn, Alcan, Bischoffsheim, Brandon, Brühl, Jules Ephrussi, Léop. Goldschmidt, Leven, Eug. Manuel, Mayer (rabbin), Oberndorffer.

prentissage des arts et métiers. A côté des classes spéciales aux ouvrières, on ouvrit, en effet, d'autres classes pour les jeunes filles qui se destinaient soit au commerce, soit à l'enseignement. Les institutrices et les commerçantes eurent les cours communs, sauf celles qui, ayant obtenu le brevet élémentaire, désiraient se préparer au brevet supérieur. Enfin l'enseignement comprit le perfectionnement dans toutes les branches de l'instruction primaire, et particulièrement dans celles qui se rapportaient plus spécialement à la profession que chacune de ces jeunes filles devait embrasser.

Les élèves ouvrières suivent la classe le matin et vont toute l'après-midi aux ateliers. Les professions manuelles qu'on enseigne à cette école sont celles de couturière, de fleuriste, de lingère et de modiste. Des maitresses du dehors sont chargées de ces différents cours : elles apportent l'ouvrage, le distribuent et surveillent les travaux. L'atelier de lingerie est du reste commun à toutes les pensionnaires.

A leur sortie de l'Ecole, les ouvrières furent dès l'origine, placées dans des magasins ou des ateliers à Paris. Quelques-unes allèrent en province où elles sont accueillies avec la plus grande faveur. A Toulouse, à Poitiers, à Tours, à Clermont-Ferrand, des places ont de tous temps été mises à la disposition de ces jeunes filles ; les demandes furent même si nombreuses, un moment, que la direction put offrir des emplois vacants aux écoles professionnelles Lemonnier.

L'École, depuis sa fondation jusqu'en 1878, avait admis 152 jeunes filles et elle en avait placé 106, sur lesquelles 13, se sont adonnées au commerce (comme comptables, employées, etc.) ; 9 ont embrassé

l'état de couturière ; 10, celui de fleuriste ; 4, celui de lingère et 12, celui de modiste.

De 1878 à 1883, elle en reçut 125 ; 16, pendant cette période ont embrassé l'état de fleuriste ; 19, celui de couturière ; et 10, celui de modiste. Le nombre des commerçantes et des institutrices égale à peu près la moitié des élèves sorties.

L'extension qu'a prise l'école Bischoffsheim <sup>1</sup> est considérable, et le succès qu'elle obtient répond aux efforts tentés en vue d'élever, d'instruire et de moraliser les jeunes filles que leur situation précaire obligerait à végéter. Les Dames Patronnesses, chargées de la surveillance, suivent les élèves bien au delà de leur sortie de la maison, et elles s'ingénient, au moment du mariage ou de l'établissement de ces enfants, à augmenter le pécule, quelquefois important, qu'elles emportent en quittant la maison et qui provient de récompenses décernées, sous forme de livrets à la Caisse d'épargne, soit à la distribution des prix, soit en raison de circonstances solennelles.

Une caisse dite *Caisse des trousseaux* a été fondée dans le but de venir en aide aux familles trop pauvres pour fournir à leurs enfants le trousseau exigé par le règlement. Les anciennes élèves contribuent à cette caisse par des libéralités d'autant plus précieuses qu'elles sont le témoignage du souvenir de gratitude qu'elles ont gardé pour cette école.

<sup>1</sup> L'Ecole accepte des donations d'un capital de huit mille francs ou 400 francs de rente pour fondation d'un lit. Le lit porte à perpétuité le nom du donateur ou de la donatrice. Le comité des Ecoles Israélites de Paris accorde quelques bourses à des élèves sorties de ses écoles pour être admises à la maison Bischoffsheim. L'Alliance israélite y entretient actuellement 12 jeunes filles.

Leurs sentiments se sont même manifestés d'une manière plus efficace encore : elles ont, en effet, créé une *Caisse d'association* destinée à former un lien de solidarité entre elles et les jeunes filles élevées dans le même établissement, à constituer le patronage des élèves sortantes par les élèves sorties, à assister, à secourir celles que la maladie ou le chômage pourrait placer dans une situation difficile <sup>1</sup>.

## V

L'école fondée par M. et M<sup>me</sup> Bischoffsheim avait pour mission de diriger les jeunes filles pauvres vers des carrières honorables où, grâce à l'enseignement spécial qu'elles avaient reçu, elles pouvaient être à même de sortir de la misère où leur origine les avait placées.

Mais à côté des familles de ces enfants dont l'existence, quoique précaire, était cependant honnête et droite, il y avait une classe d'enfants particulièrement dignes de sollicitude et pour la moralisation desquelles il était urgent de faire les plus grands efforts et les plus grands sacrifices : nous voulons parler de celles qui, entraînées par l'exemple pernicieux de leurs parents ou par des dispositions vicieuses, se rendaient

<sup>1</sup> L'Ecole a une bibliothèque qui renferme plus de 500 volumes. Presque tous proviennent de dons. Des journaux de modes sont mis gracieusement à la disposition des ateliers de l'Ecole. Des publications périodiques lui sont envoyées gratuitement et d'une manière très régulière.

coupables de faits que réproouve l'honneur et qui exigent la répression, l'emprisonnement.

Un Comité de surveillance, composé de dames, s'était, — il y a plus de vingt ans déjà, — attaché à sauver ces enfants du vice et à relever celles qui étaient déjà tombées. Le nombre en était bien restreint, fort heureusement, et leur internement n'avait pas nécessité une organisation spéciale. Cependant, vers 1865, l'Impératrice, dans une visite qu'elle avait faite dans les prisons, avait paru s'intéresser d'une manière spéciale aux jeunes détenues israélites et elle avait exprimé le vœu que ces enfants fussent recueillies — comme les jeunes détenues des autres cultes — dans une *maison spéciale de refuge*.

Cette question avait été souvent agitée dans le sein du Comité de surveillance ; mais, nous venons de le dire, il avait toujours paru difficile et surtout onéreux de fonder et d'entretenir un établissement spécial pour cinq ou six enfants.

Le Comité avait obvié à ces difficultés en plaçant ces malheureuses dans des familles et en exerçant sur leurs actions une continuelle surveillance ; mais ce système n'avait pas donné de résultats suffisamment satisfaisants, et la facilité avec laquelle les jeunes filles parvenaient à se soustraire à l'autorité du Comité le détermina à seconder les vues et les désirs exprimés par l'Impératrice.

Le comité prit donc immédiatement la résolution de fonder un établissement spécial, et, grâce aux dons et aux souscriptions qu'il recueillit, la *Maison de refuge pour l'enfance* fut créée<sup>1</sup>. L'établissement s'ouvrit le

<sup>1</sup> La maison fut installée d'abord 17, rue Lecouteux, à Romainville :

17 juillet 1866 avec cinq jeunes détenues qui avaient été retirées de la prison de Saint-Lazare. Placées sous la direction d'une dame expérimentée, elles trouvèrent dans cet asile une bonne instruction élémentaire et des principes de morale capables de faire rentrer dans la bonne voie ces malheureuses égarées.

Ces soins, au reste, n'étaient pas superflus, et la bienveillance, la sollicitude maternelle des Dames, succédant au régime dur et désespérant de la prison, ne pouvaient produire sur ces victimes de l'abandon et de la misère que les plus heureux résultats. L'influence de ce patronage fut même si salutaire que bientôt une nouvelle catégorie de pensionnaires vint se joindre aux précédentes : d'honnêtes ouvriers, absorbés par leur travail et désirant assurer à leurs enfants une surveillance qu'ils ne pouvaient exercer eux-mêmes,

puis elle fut transférée 45, boulevard Eugène, à Neuilly, où elle est restée jusqu'à l'inauguration du local construit spécialement pour cette Œuvre (4 juin 1883), boulevard de la Saussaye, n° 19, à Neuilly, grâce aux libéralités de généreux donateurs, et sur un terrain donné par M. Saint-Paul, membre du Consistoire.

Le Comité de la maison de Refuge est composé de quarante-trois dames : M<sup>me</sup> Coralie Cahen, Présidente ; M<sup>mes</sup> Isidor et Ig. Weill, vice-présidentes. M<sup>mes</sup> Zadoc Kahn, C. Bernheim, Bickart Sée, Jules Beer, Beaucaire, Brisac, Albert Cohn, Dulsace, Joseph Halphen, Hartog, Georges Halphen, Hesse, Lantz, Louis Leven, Félix Lévy, Fernand Lisbonne, Anselme Moysse, Marsden, Eug. Manuel, Mayer (Rabbin), Oulry, Oberndorffer, Gustave Polac, Eug. Péreire, Pontremoli, Premsel, A. Reitlinger, A. Ratisbonne, Sigismond Reitlinger, baronne Salomon de Rothschild, Hélène de Rothschild, Louis Singer, Léopold Sée, Jules Worms, Sigismond Rothschild, Harbleischer, générale Sée, Horace Helbronner, Serebriany. M<sup>me</sup> la baronne Salomon de Rothschild qui, jusqu'en ces derniers temps, fut trésorière de l'Œuvre, et M<sup>lle</sup> Hélène de Rothschild, sa fille, s'occupent avec un soin particulièrement touchant des malheureuses enfants dont le Comité prend la charge. — La maison est dirigée par M<sup>lle</sup> R. Lévy.

demandèrent à les placer dans l'établissement<sup>1</sup>. C'est ainsi que la maison, modifiée peu à peu dans son institution primitive, est devenue presque uniquement une maison hospitalière pour les orphelines ou les abandonnées qui sont placées dans des locaux absolument séparés de ceux réservés aux enfants soumises à la correction. Dans l'espace de sept ans, en effet (1877-1884), le Comité admit 105 enfants et sur ce nombre il n'y eut que 4 détenues<sup>2</sup> ! De répressive l'Œuvre put dire, à juste titre, qu'elle devenait préventive.

Les Dames placées à la tête de cette œuvre, en prenant la charge de ces enfants et en entourant leur enfance des soins que leur situation irrégulière imposait, ont eu en vue également de leur préparer un avenir honorable et respecté. Par l'encouragement qu'elles donnent à l'instruction et au travail, par l'enseignement pratique qu'elles assurent aux élèves, elles témoignent de l'importance qu'elles attachent à la nécessité pour ces enfants de se consacrer à des professions manuelles. Toutes elles reçoivent là une instruction élémentaire des plus complètes, à laquelle s'ajoute l'enseignement très suivi des travaux à l'aiguille. Un atelier de couture a donné de sérieux résultats, et le nombre des jeunes filles placées comme confection-

<sup>1</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 1867, la maison comptait 5 pensionnaires ; — 7 en 1868 ; — 12 en 1869 ; — 17 en 1870 ; — et 19 en 1879. — La dépense était pour 1866 de 10,007 fr. 65 ; — pour 1867-68, de 18,040 fr. 45 ; — pour 1869, de 11,726 fr. 70 ; — pour 1870, de 12,375 fr. 05 ; — pour 1871, de 12,725 fr. 05.

Il y avait 30 enfants en 1880 et la dépense était de 25,840 fr. 10. — Il y en a actuellement 57.

Le Ministre de l'Intérieur accorde à la Maison une subvention de 1,000 francs.

<sup>2</sup> Trois ont été pourvues d'emploi à leur libération. Une est restée élève.



neuses, lingères ou modistes prouve l'utilité de cette création. Un atelier spécial de broderies d'art a été récemment installé<sup>1</sup> dans cet établissement, et les enfants y ont acquis une grande habileté.

Pourvues ainsi d'une instruction primaire solide et de la connaissance d'un métier, suivies avec un intérêt constant à leur sortie de la maison par le Comité de patronage qui continue à les assister de son concours moral et pécuniaire, elles peuvent enfin prendre un rang honorable dans la société et attendre avec confiance de leur travail et d'une conduite régulière — les unes, la réhabilitation complète d'un passé momentanément obscurci, les autres la satisfaction profonde de pouvoir sortir du rang misérable où leurs parents les avaient abandonnées<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Il a été fondé par une demoiselle Lehmann qui a pris à sa charge tous les frais d'outillage, d'enseignement, d'entretien, etc., etc.

<sup>2</sup> Le Comité de la Maison de Refuge subvient aux dépenses de cet établissement au moyen de fondations, de pensions, et de dons et de souscriptions recueillis dans la Communauté. En 1883, les souscriptions annuelles se sont élevées à la somme de 9,732 fr., et les dons à 16,556 fr. 50. Les travaux faits par les élèves ont produit 690 fr. 70. Enfin, grâce à une entente récente, l'Œuvre admet dans cette maison, moyennant une subvention annuelle de 6,000 fr., les jeunes filles abandonnées que le Comité de Bienfaisance mettait jusque là en pension dans des familles.

## CONCLUSION

Telle est, brièvement exposée, la situation des établissements israélites de Paris qui, à des titres divers, ont donné aux travaux manuels toute la place et toute l'importance qu'ils ont acquises aujourd'hui.

Il suffit de se reporter à cent ans en arrière pour juger des progrès que cet enseignement a réalisés dans la Communauté israélite de cette ville. A peine tolérés à Paris, les Juifs se voyaient, à cette époque, exclus de toutes les professions, de tous les métiers, obligés de mener une existence contre laquelle protestaient leurs goûts, leurs aptitudes, leur intelligence et leur activité.

La Révolution vient, proclame l'égalité de tous les cultes et brise enfin les barrières, chancelantes déjà, derrière lesquelles les Juifs étaient parqués depuis tant de siècles. Ils commencent alors à aborder les carrières professionnelles et, encouragés par l'exemple d'hommes d'une réelle valeur, ils s'y adonnèrent avec ardeur.

Le culte israélite une fois organisé, le Consistoire de Paris, à son tour, et le Comité de bienfaisance s'unis-

sant pour entretenir dans la Communauté l'amour du travail et des métiers, lui adressent un appel énergique. Elle y répond avec un si louable empressement que la *Société des amis du travail* se fonde dans l'unique objet d'encourager et de soutenir cette ardeur chez les jeunes gens. Mais ses ressources sont insuffisantes ; elle disparaît non sans laisser de nouveau au Comité de bienfaisance le soin de poursuivre une tâche qu'elle n'abandonne que vaincue par la nécessité. Le Comité de bienfaisance accepte ce lourd héritage et bientôt la *Société de Patronage pour les ouvriers*, l'*Ecole de Travail*, la *Société de Patronage des Dames israélites*, l'*Orphelinat S. et C. de Rothschild*, la *Maison de refuge pour l'enfance*, et l'*Ecole Bischoffsheim*, réalisant les espérances si souvent déçues des premiers administrateurs, réalisant le bien qu'ils n'avaient jamais désespéré de faire malgré les plus sérieuses difficultés, se créent, s'organisent et établissent enfin d'une façon admirable et définitive un ensemble complet d'institutions propres à assurer à tous les malheureux — jeunes gens et jeunes filles — un avenir sûr, basé sur le travail. Ainsi se trouve accomplie l'œuvre que Berr-Isaac-Berr préconisait avec tant d'ardeur, le jour où les Juifs entrèrent en possession du droit de citoyens actifs : « Etablissons, disait-il, des ateliers de charité dans lesquels nous ferons enseigner à des enfants pauvres et à ceux qui ne sont pas nés pour une destination plus élevée, tous les métiers et arts mécaniques dont la Société a besoin ; formons parmi nous des menuisiers, des serruriers, des tailleurs, etc., et si nous parvenons à en avoir, de chaque métier, un seul en état de travailler en maître, il fera des élèves et nous verrons insensiblement des ouvriers

juifs qui n'auront d'autre but que de se rendre estimables en gagnant honorablement leur vie <sup>1</sup>. »

Grâce à cette initiative et malgré l'affluence croissante de familles pauvres chassées de Pologne, de Roumanie, de Russie et d'Allemagne par la persécution ou la misère, colportage et vagabondage ont disparu de la société israélite de Paris. Ce résultat est tout à l'honneur de ces établissements dont les persévérants efforts ont été enfin récompensés par les résultats féconds que nous avons signalés dans cette étude.

<sup>1</sup> *Collection des écrits* : lettre de Berr-Isaac-Berr à l'occasion du droit de citoyens actifs accordé aux Juifs.

APPENDICE

# APPENDICE

## Note A.

*Résumé du recensement de la population israélite de Paris en 1809.*

Les professions exercées par la population israélite de Paris, à cette époque, peuvent être classées comme il suit :

### Petit commerce.

Brocanteurs, colporteurs et marchands.....	336
Fripier.....	1
Marchand d'huile.....	1
Marchand de volailles.....	1
Marchands de lunettes et lorgnettes, et opticiens.....	21
Pâtisseries et marchands de gâteaux.....	8
Marchands de vieilles ferrailles	2
Marchand de mouchoirs.....	1
Marchands à la toilette.....	4
Marchand de plumes.....	1
Marchands « foirains ».....	3
Merciers.....	7
Marchand de vieux habits...	1
Marchandes et colporteuses...	29
Marchand d'épingles.....	1
Marchand de toiles.....	1
Marchand de fouets.....	1

Marchand de liqueurs..... 1

### Professions diverses.

Chantres dans les synagogues	9
Be leaux dans les synagogues.	5
Barbier <sup>1</sup> .....	1
Agent d'affaires.....	1
Sacrificateurs.....	2
Coupeurs de cors et chirurgiens pédicures.....	4
Bouchers.....	4
Teneur de livres.....	1
Contrôleur des droits réunis..	1
Domestiques.....	44
Porteurs d'eau.....	2
Destructeurs de rats.....	3
Commissionnaires.....	2
Journaliers et journalières....	8
Commissaire des convois.....	1

<sup>1</sup> « Tantôt barbier, tantôt marchand de lunettes ».

• Employé en hôpitaux.....	1		
Décrotteur.....	1		
Maquignons.....	2		
• Modèle de l'Académie.....	1		
Dentiste.....	1		
Commis et employés.....	32		
Postillon.....	1		
• Chanteur d'arriettes.....	1		
Cocher de fiacre.....	1		
Fruitières.....	6		
Crémière.....	1		
Garde-malades.....	4		
Laitier.....	1		
Aubergistes, traiteurs et res- taurateurs.....	4		
<b>Banque et commerce.</b>			
Banquiers.....	4		
Commis banquiers.....	5		
Commis à la trésorerie.....	1		
Négociants.....	21		
Commissionnaires en marchan- dises.....	3		
Marchand de diamants.....	1		
Marchand de bois.....	1		
Courtiers et courtières.....	5		
Marchand de mousseline.....	1		
Marchand éventailiste.....	1		
<b>Professions libérales.</b>			
Maîtres de musique, musiciens et musiciennes.....	5		
Grand Rabbin et Rabbin.....	3		
Médecins et élèves en médecine	4		
Institutrice.....	1		
Etudiants en théologie.....	2		
Maîtres de langues.....	7		
Instituteurs d'hébreu.....	5		
Maîtres d'école.....	7		
Avocat.....	1		
Elèves du conservatoire.....	2		
Elèves à l'Ecole polytechnique.	4		
		<b>Métiers.</b>	
		Gantiers.....	4
		Peintre en décors.....	1
		Ouvrier à la Monnaie.....	1
		Artistes en cheveux.....	2
		Ebénistes.....	2
		Blanchisseuse de fin.....	1
		Ouvriers horlogers.....	5
		Couturières.....	40
		Brodeuses.....	22
		Fabricant de porcelaine.....	1
		Fabricant de coton.....	1
		Imprimeur.....	1
		Ouvriers et ouvrières.....	5
		Joailliers.....	10
		Ouvrier en quinquets.....	1
		Tourneur.....	1
		Lapidaire.....	2
		Fileur de coton.....	1
		Ouvrier en aiguillette.....	1
		Maréchal-ferrant.....	1
		Faiseuse de franges.....	1
		Polisseuse en or.....	1
		Ferblantier.....	1
		Apprenti brossier.....	1
		Ouvrière en dentelles.....	1
		Emailleur.....	1
		Ouvriers et ouvrières en bou- tons.....	13
		Cordonniers.....	11
		Ouvriers bijoutiers.....	17
		Quincoilliers.....	2
		Boulangers et garçons boulan- gers.....	7
		Ouvriers et ouvrières en bre- telles.....	7
		Arquebusier.....	1
		Modistes.....	2
		Ravaudeuse.....	1
		Libraire.....	1
		Fabricants.....	3
		• Ouvriers en chocolat.....	3
		Vinaigrier.....	1
		Fabricant de cirage.....	1

Peintres sur porcelaine.....	5	Faiseuse de « coëffes ».....	2
Lingères .....	6	Ouvrier en tabac.....	1
Ouvrières en joujoux.....	2	Fabricant de portefeuilles.....	1
Fondeur.....	1	Graveurs.....	7
Tailleurs et ouvriers tailleurs .	6	Cultivateur .....	1
Fleuriste.....	1	Peintre en miniature.....	1
Passementières.....	6	Serrurier .....	1
Ciseleurs.....	3	Relieurs.....	2
Pelletier.....	1	Orfèvres .....	2
Tabletier.....	1	Mécanicien .....	1

Outre les professions que nous venons de signaler, il y avait : un *directeur des postes*, M. Abraham Alkan, rue Vendôme, 4; — plusieurs *propriétaires* : Baruch Cerf Berr, rue Neuve-des-Mathurins; Hippolyte Wittersheim, rue de Lancry, 7; Léon Mayermax, rue Boucherat, 4; Meyer Calmer, rue Meslée, 16; Louis May, rue Saint-Sauveur, 24; Théodore Cerf Berr, rue du Mont-Blanc, 46; Moïse Ravel, rue Poupée, 9; Charles-Jacques Dacosta, rue de Choiseul, 10; Isaac Lopez Henriquez, rue de Lulli.

Les *rentiers* étaient nombreux aussi : Joseph Déron, rue de Malte; Bernard Dalsace, rue Quincampoix; Moses Vieira Molines, rue de l'Odéon; Louis Wolff Lévy, rue Charlot; Isaac de Oliveyra, rue Cadet, 43; Mayer Lazare Dalember, rue de Lancry, 7; Aaron Molines, boulevard du Panorama; Moïse Perpignan, rue de Grenelle-Saint-Honoré; David Crémieux, rue des Fossés-des-Prés, 18; Bénédite Carcassonne, rue du Marché-Neuf, 7, etc., etc.

Les banquiers désignés par le recensement étaient : Benjamin Rodrigues, 43, rue des Petites-Ecuries; Isaac Patto, même adresse; Olry Worms de Romilly, 44, rue de Bondy. Tous trois firent, à divers titres, partie des premières administrations consistoriales; et Berr Léon Fould.

Voici, en outre, les noms de ceux qui, par leur situation, étaient le plus en vue dans la Communauté israélite de Paris, ou de ceux qui, par leur métier, méritent de ne pas rester dans l'oubli :

*Docteurs en médecine* : MM. Joseph Lallemand (1764, Allemagne) ; Michel Friedlander, de Berlin ; Lazard Terquem, élève en médecine (Metz, 1790) ; Benoit Lemonnier, id. (Metz, 1787).

*Avocat* : M. Joseph Prague, rue Saint-Sauveur, 24.

*Maîtres d'école* : Michel Salomon, rue des Petits-Champs-Saint-Martin ; Manassès Lyon, rue Saint-Avoye ; Simon David, rue Pierre-au-lard ; Samuel Moïse, rue des Billettes ; Jacob Cahen, rue des Petits-Champs-Saint-Martin ; Hayem Bloc, rue des Ménétriers ; Noë Isaac, rue Maubuée.

*Élèves à l'École polytechnique* : Nicolas Roget, Alphonse Cerf Berr, Gustave Mardochée, Eugène Mardochée.

*Peintres sur porcelaine* : Meyer Menassé, Abraham Lambert, Raphael Marx, Salomon David.

*Ciseleurs* : Isaac Netter, Salomon Meyer, Lyon Meyer.

*Peintre en miniatures* : Etienne Marchand.

*Elèves du Conservatoire* : Jacques Fromenthal Elie Halévy ; Léopold Emmanuel Lavater.

*Émailleur* : Isaac Moïse.

*Cultivateur* : Benoît Daugny.

*Graveurs* : David Salomon, Israel Lion, Oury Philippe Lion, Samuel Abraham, Mayer Simon, Benjamin Bodenheim, Samuel Simon (graveur de la Poste).

*Imprimeur* : Isaac Valery (compagnon).

*Lapidaires* : Isaac Joseph Mareli, de Venise ; Samuel Mayer Oppenheim, membre de la Société israélite de secours et d'encouragement.

*Libraire* : Samuel Hadamar.

*Maîtres de langues* : Isaacson Mayer, Aaron Alexandre, Samuel Spiro, Hippolyte French, Rachel Montel, Zalkind Hourwitz.

*Instituteurs en hébreu* : Jonas de Valabrègue, Elie Witt père, Levy Aaron Sauphar, Simon Cerf Weil, Lion Salomon Guerbe.

*Joilliers* : Jacob Lazard, Salomon Halphen, Elie Mardochée, Manus Polack, etc.

---

Cette liste de recensement contient 2908 noms, formant ensemble 840 familles.

Voici, à ce sujet, quelques détails statistiques :

Sur ces 2908 personnes, 4324 étaient nées à Paris — dont la plus âgée était une femme Marianne Samuel, marchande à la toilette, demeurant rue du Grand-Hurleur, n° 48. Elle était née en 1734. Puis viennent à la suite : un colporteur, Meyer Lévy, né en 1762. Matié Jacob, femme de Laon Samuel, né en 1770 ; Samuel Dorville, capitaine, 1774 ; Benedit Vidal Valabrègue, capitaine, 1772 ; et un nommé Cerf Lippmann, garde-magasin à l'armée, né en 1773. Tous les autres datent des dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle et du commencement du XIX<sup>e</sup>. Les plus jeunes sont de 1809.

Le juif étranger qui, à cette époque, habitait Paris depuis le plus grand nombre d'années, était Abraham Schwab, commis, qui y était domicilié depuis 69 ans. Il était né en 1739, à Harbourg. Un autre, Moïse Perpignan, rentier, originaire de Bordeaux (1733), y était fixé depuis 60 ans. Trois y habitaient depuis 50 ans : Isaac Hourwitz, relieur, rue des Vieilles-Etuves, 6, né à Joniols (Yungholtz, sans doute), en 1735 ; Isaac Joseph Mareli, lapidaire, de Venise (1719) ; Israël Vidal Valabrègue « rentier de l'Etat », né à Avignon, en 1728.

Une dame Rose veuve Gomper, colporteuse, originaire de Francfort (1748), était fixée à Paris depuis 47 ans. Trois depuis 46 ans : Bernard Valig, courtier (Metz, 1740) ; Moïse Jacob, colporteur (Hollande, 1740), et Léa Cerf, journalière, née à Londres en 1736.

Une seule personne habitait la capitale depuis 45 ans : Léa, veuve Jacob, colporteuse, native de Franconie (1745); une, depuis 44 ans : Salomon Bernard, pâtissier (Francfort, 1739); et deux depuis 41 ans : Nanette Doder, couturière, née à Colmar, en 1744, et Aaron Lévy, marchand de lunettes, de Breslau (1748).

43 individus étaient domiciliés à Paris depuis 40 ans : parmi eux, une dame Adèle Lazard, rentière, rue Michel-Lecomte (de Sarrelibre, 1758); et un nommé Louis-Maurice Lang, « pensionnaire de l'Etat », 29 ans de services, né en 1743, à Niedernai (Alsace).

32 depuis 35 à 40 ans : parmi eux, Samuel Simon, graveur de la poste, né à Bruxelles, en 1760; et Gumpert Lion-Halphen, journalier, rue de la Grande-Friperie, 7 (Metz, 1748), qui était chef d'une *Hebra* à Paris.

69 depuis 30 à 35 ans : il convient de citer entre eux : Henri Prague, négociant, demeurant rue Montmorency, n° 42 (né en 1759, à Prague); Joseph Lévy, destructeur de rats, de Francfort; Elie Mardochée, joaillier, rue de Braque, 2, né à Brody, en 1758; Isaac Simon, horloger; Manus Pollack, joaillier, rue d'Anjou, 6, originaire d'Amsterdam (1743); Sébastien Gins, joaillier (1764, Francfort); Zalkind Hourwitz, maître de langues, né en Pologne (1751); Léon Prague, rentier, rue des Ménétriers, 34, né en 1754, à Nidervissen; Joseph Allemand, fondeur, originaire de Silésie; Samuel Hadamar, rue des Deux-Ecus, 2, libraire, né à Metz en 1768; Manuel Ducas, négociant (Altstadt, 1742); Jacob Cliver, tabletier (Poligny, 1741); Salomon Pacra, « chanteur d'ariettes », de Harbschwiler (1756); Moïse Goudchaux Trenelle (1759, Metz), qui fut chef d'une *Hebra* à Paris.

53 depuis 25 à 30 ans : Berr Léon Fould, banquier, rue

Bergère, 40, né à Boulay, en 1767; Moïse Lévy, aubergiste, rue des Petits-Champs; Jeannette Joseph, femme Mayer Lion, rue Michel-le-Comte, traiteuse; Joseph Moïse, boucher, rue Beaubourg; Joseph Caen, boulanger, Cul de sac Berthaud; Jacob Dreyfus, boucher, rue Saint-Avoye; Aaron Schmoll, marchand de bois, rue Saint-Avoie, 58, (Hussing, 1753), qui joua un rôle assez important lors de l'organisation de la Communauté.

105 depuis 20 à 25 ans : Marcus Abraham, rabbin (1771, Prague); Simon Elias, boucher, rue Geoffroy-Langevin.

86 depuis 15 à 20 ans : John-Martin Hatzfeld, orfèvre, rue Grenier-Saint-Lazare, 28, né à Berlin en 1769; Michel Lévy, boucher, rue Michel-Lecomte; Emmanuel Mayer Dalembert, propriétaire, rue Boucherat, 21, né à Mutzig en 1776; Samuel-Mayer Oppenheim, lapidaire, rue Saint-Martin, 30 (Londres, 1778).

120 depuis 10 à 15 ans : Michel Salomon, maître d'école, rue des Petits-Champs-Saint Martin, 15; Manassés Lyon, maître d'école, rue Saint-Avoye, 47; Jacob Bloc, boulanger, rue Geoffroy-Langevin; Samuel Lazare, restaurateur, rue Saint-Merry.

90 depuis 5 à 10 ans; 114 depuis 4 à 5 ans; et 17 depuis moins d'un an. Parmi ces derniers figurait un nommé Abraham Saint-Léon qui était fils du grand-rabbin de La Haye. Il exerçait le métier de colporteur.

---

D'après ce recensement, plus de 1300 individus étaient originaires des départements et de l'étranger. — En voici la nomenclature.

## Pour la FRANCE :

Alger .....	1	Marmoutiers.....	3
Amiens.....	2	Meaux.....	1
Auxerre.....	9	Marseille.....	1
Avignon.....	49	Mayenne.....	1
Beauvais.....	1	Nancy.....	42
Bayonne.....	10	Nîmes.....	6
Bordeaux.....	70	Nice.....	4
Boulay.....	26	Nantes.....	8
Belfort.....	1	Nevers.....	1
Bourges.....	1	Orléans.....	1
Chateau-Salines.....	1	Rouen.....	14
Carpentras.....	8	Rochefort.....	1
Dunkerque.....	6	Saint-Jean-d'Angely.....	4
Dijon.....	4	Sens.....	1
Fontainebleau.....	12	Saint-Malo.....	1
Havre.....	3	Saint-Omer.....	6
Lyon.....	15	Saint-Esprit.....	12
Lille.....	10	Tours.....	2
Lunéville.....	18	Toulouse.....	1
La Rochelle.....	2	Versailles.....	55
Montpellier.....	4	Vitry-le-Fr.....	1

## Pour l'ALSACE-LORRAINE :

Colmar, 49 ; Haguenau, 7 ; Metz, 228 ; Mulhouse, 7 ; Phalsbourg, 2 ; Strasbourg, 37 ; Sarreguemines, 4 ; Thionville, 12.

Un grand nombre de personnes inscrites dans cet état de recensement sont originaires des villages d'Alsace et de Lorraine. Le nombre peut en être évalué à 400 au moins. La façon inexacte dont ils sont enregistrés ne permet pas d'en faire une nomenclature sûre. Nous pouvons particulièrement citer : pour l'*Alsace* : Cernay, Saarunion, Soultz, Westhoffen, Silesheim, Bouxwiller, Bischheim, Balbronn, Mutzig, Saverne, etc., etc. ; — pour la *Lorraine* : Biouville, Puttelage, Morhange, Longwy, Sarrebourg, Fribourg, etc., etc.

## Pour l'ÉTRANGER :

*Allemagne.* — Berlin, 8; Francfort, 15; Hambourg, 7; Landau, 8; Mayence, 6; Manheim, 9; Trèves, 14; et divers, 32. — Total, 99.

*Autriche* (et particulièrement Oberndorff), 17.

*Bavière* (et particulièrement Fürth), 19.

*Belgique.* — Bruxelles, 13; Mons, 1; Gand, 1. = 15.

*Hollande.* — Amsterdam, 37; La Haye, 2; Maestrecht, 5; Rotterdam, 3; divers, 6. = 53.

*Italie.* — Livourne, 5; Venise, 2; Modène 2; Milan, 4; Ferrare, 1; Padoue, 1; Turin, 1. = 13.

*Pologne* (Brody et Varsovie particulièrement), 37.

*Gibraltar*, 4. — *Jamaïque*, 4. — *Londres*, 10. — *Souabe*, 2. — *Valachie*, 1. — *Westphalie*, 3.

L'homme qui, d'après ce recensement, était le plus avancé en âge, s'appelait Isaac-Joseph Mareli, né en 1719, à Venise. Il était lapidaire. Venaient après lui : Moïse Roueff, colporteur, né en 1724, à Silesheim; un autre, Simon Rouff « pauvre », était de 1726. Il y en avait enfin un de 1727, un de 1728 et deux de 1729.

La femme la plus âgée était une nommée Cécile Dreyfous Rouff, née en 1722, à Silesheim; Gothon Lévy de Bischau et Sicile Wolff, de Dresde, étaient de 1723; Henriette-Rebecca Hayem, de Metz, et Sarah Samuel, de Bruxelles, étaient nées en 1724. Trois étaient de 1729 et une de 1730.

Dix-sept individus avaient épousé des femmes catholiques; deux d'entre elles s'étaient faites juives.

La famille comptant le plus grand nombre d'enfants était celle d'un nommé Salomon Sazias, marchand, originaire d'Avignon (1761). Il en avait douze, tous nés à

Paris. — C'était la seule. — Venait après M. Benjamin Ducas, fabricant de toile de coton. Il était né à Altstadt en 1759. Il avait onze enfants. C'était le seul également.

---

Presque tous les noms de famille des personnes inscrites dans ce recensement sont semblables à ceux que nous connaissons aujourd'hui. Quelques-uns cependant ne paraissent pas avoir une origine semblable; par exemple *Carpin*, de Rœdœlheim; *Canon*, d'Avignon; *Pignon*, d'Auxétants (?); *Laon*, de Niedernai (Alsace); *Azur*, d'Alsenz (Allemagne); *Garnisol* (ou Garnisal), de Louveni (?) Louvigny, dans les Vosges, peut-être; *Chevrier*, originaire de Grosem (?); *Chenard*, un Messin; *Lemonnier*, également; *Béchotte*, d'Amsterdam; *Klayber*, d'Augsbourg; *Aspierre*, de Nîmes; *Devieux*, de Pesaro; *Déron* (Pologne); *Godin*, de Bayeux; *Jacqmain*, de Sarrebourg; *Lelion*, de Metz, etc., etc.;

D'autres sont la traduction littérale du nom allemand ou hébreu : *Trois-Fied*, d'Oberndorff (Autriche) et *Courrier*, de Paris...

Les prénoms sont, en très grande partie, empruntés au calendrier catholique; chez les hommes particulièrement les noms étrangers sont rares. Il y a cependant des *Bibi* (1798), des *Cayen*, des *Chaillot*, *Elio*, *Emié*, *Feidel*, *Garçon*, *Mesmé*, *Pessel*, *Phael*, *Phinès*, *Tolz*, etc., etc.

Chez les femmes, les prénoms familiers, que les originaires d'Alsace et de Lorraine reconnaîtront sans peine, sont en bien plus grand nombre. Nous avons rencontré beaucoup de *Belette*, *Belote*, *Bonnefille*, *Beilé*, *Blimelé*, *Cadish*, *Colombe*, *Calimlé*, *Catiche*, *Cocotte*, *Doucette*, *Eglé*, *Etote*, *Flerette*, *Fanchette*, *Fleure*, *Fayette*, *Gentlé*, *Génie-Gentille*, *Jolie*, *Jeutlé*, *Jamante*, *Kelehé*, *Kalmir*, *Lolotte*,

*Minette, Pesselé, Phorménie, Simha, Sarelle, Siferlé, Tevora, Violle, Violette, etc.*

Nous n'avons pas trouvé un seul prénom du genre de ceux qu'on adopta pendant la période révolutionnaire.

La population juive était répartie à peu près indifféremment sur tous les quartiers de Paris. Cependant les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> arrondissements actuels en renfermaient déjà à cette époque le plus grand nombre. En voici le dénombrement. Nous avons eu le soin de mettre en italique le nom des rues qui n'existent plus aujourd'hui et d'indiquer, en note, le lieu où elles se trouvaient.

	Israé- lites.		Israé- lites.
Rue d'Aboukir.....	1	Rue Bourg-l'Abbé.....	2
des <i>Alpes</i> <sup>1</sup> .....	1	du Bac.....	1
d' <i>Anjou</i> <sup>2</sup> .....	2	de <i>Berry</i> <sup>1</sup> .....	2
des <i>Arcis</i> <sup>3</sup> .....	1	<i>Boucherat</i> <sup>2</sup> .....	6
Aumaire.....	1	de Bondy.....	5
		Brisemiche.....	1
Beaubourg.....	41	Bretonne (?).....	2
de la Bibliothèque (?)...	1	des Barres.....	1
des Blancs-Manteaux...	14	Barbette.....	2
<i>Bar-du-Bec</i> <sup>4</sup> .....	7	Belfort.....	1
de la <i>Bouclerie</i> <sup>5</sup> .....	2	Bleue.....	2
des <i>Boucheries</i> <sup>6</sup> .....	2	Bridan (?).....	1
de la Bucherie.....	2	<i>Basse-Porte Saint-Denis</i> <sup>3</sup> ..	1
des <i>Bourdonnais</i> <sup>7</sup> .....	1	Berthaut (cul de sac)...	13
de Braque.....	8		
Bergère.....	6	du Coq.....	1
Bourtibourg.....	11	de Condé ou de l'Egalité	1
des Billiettes.....	4	cloître Saint-Benoît....	1
		du Chaume.....	4
		Coquillère.....	2
		Croissant.....	1

<sup>1</sup> Alors dans la rue de Bretagne.

<sup>2</sup> Ou Vaujours. Rues du Grand-Chantier et des Enfants-Rouges.

<sup>3</sup> Alors dans la rue de la Verrerie.

<sup>4</sup> Tenant à la rue de la Verrerie et aboutissant à la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

<sup>5</sup> A la Pompe-à-feu.

<sup>6</sup> Dans la rue Saint-Honoré.

<sup>7</sup> Aboutissant à la rue Saint-Honoré.

<sup>1</sup> Dans la rue de Bretagne.

<sup>2</sup> Tenant au carrefour des Filles-du-Calvaire et aboutissant à la rue Charlot.

<sup>3</sup> Tenant à la rue d'Hauteville et aboutissant à la Porte-Saint-Denis.

	Israé- lites.		Israé- lites.
Rue du <i>Cimetière Saint-André</i>		Rue Geoffroy Langevin . . . . .	47
<i>des Arts</i> <sup>1</sup> . . . . .	4	Grenelle Saint-Honoré . . . . .	4
Cloître Saint-Séverin . . . . .	1	Grand Montrouge . . . . .	1
<i>de la Correrie</i> <sup>2</sup> . . . . .	5	Grenier Saint-Lazare . . . . .	14
de Choiseul . . . . .	1	du <i>Groschenet</i> <sup>1</sup> . . . . .	1
de Clichy . . . . .	1	des Guillemets (?) . . . . .	1
C. des Petits-Champs . . . . .	4	du Grand Chantier . . . . .	2
de la Coutellerie . . . . .	1	du <i>Grand-Hurleur</i> <sup>2</sup> . . . . .	2
Charlot . . . . .	3	des Gravillers . . . . .	10
Chapon . . . . .	5	de la <i>Grande-Friperie</i> <sup>3</sup> . . . . .	1
Caumartin . . . . .	1	Grenéta . . . . .	1
Commerce (passage du) . . . . .	1		
Cadet . . . . .	1	de la Haute-Vennerie (?) . . . . .	1
Caire . . . . .	1	de la Huchette . . . . .	1
<i>Contrescarpe</i> <sup>3</sup> . . . . .	1	de la Harpe . . . . .	1
		de l'Homme armé . . . . .	2
<i>Droits de l'homme</i> <sup>4</sup> . . . . .	4	de l'Horloge (quai) . . . . .	2
des Deux-Écus . . . . .	1		
<i>Dessine</i> (?) <sup>5</sup> . . . . .	1	Italiens (place des) ? . . . . .	1
des Déchargeurs <sup>6</sup> . . . . .	1		
		<i>Jean-Jacques la Boucherie</i> <sup>4</sup> . . . . .	1
de l'Eperon . . . . .	2	<i>Jean-Robert</i> <sup>5</sup> . . . . .	1
de l'Echiquier . . . . .	1	de Jarente . . . . .	1
des <i>Fossés-des-Prés</i> <sup>7</sup> . . . . .	1	du Jardin . . . . .	5
des Fontaines . . . . .	2		
du Four . . . . .	1	du <i>Lycée</i> <sup>6</sup> . . . . .	1
des <i>Fossés M. le Prince</i> <sup>8</sup> . . . . .	1	de Lancry . . . . .	6
des Francs-Bourgeois . . . . .	1	Lulli . . . . .	1
de la Feuillade . . . . .	1	<i>La Marmite</i> (pass. de) <sup>7</sup> . . . . .	1
<i>Frépillon</i> <sup>9</sup> . . . . .	1		
		Maubuée . . . . .	17
		de <i>Mâcon</i> <sup>8</sup> . . . . .	1
<sup>1</sup> Place Saint-André-des-Arts.			
<sup>2</sup> Rue de la Corroierie, sans doute. Dans la rue Saint-Martin.		<sup>1</sup> Tenant à la rue de Cléry, aboutissant à la rue des Jeûneurs.	
<sup>3</sup> Dans la rue Saint-André-des-Arts.		<sup>2</sup> Tenant à la rue Bourg-l'Abbé, aboutissant à la rue Saint-Martin.	
<sup>4</sup> Appelée aussi rue du Roi-de-Sicile.		<sup>3</sup> Près la rue Saint-Honoré.	
<sup>5</sup> Rue des Cygnes, peut-être. Dans la rue de l'Université.		<sup>4</sup> Doit être rue Saint-Jacques-la-Boucherie, tenant à la rue Saint-Denis et à la rue des Arcis.	
<sup>6</sup> Tenant alors à la rue des Mauvaises-Paroles et aboutissant à la rue de la Ferronnerie.		<sup>5</sup> Tenant à la rue Saint-Martin et aboutissant à la rue Transnonain.	
<sup>7</sup> Rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, sans doute. Alors dans la rue des Boucheries.		<sup>6</sup> Dans la rue Saint-Honoré.	
<sup>8</sup> Rue de l'Ecole-de-Médecine.		<sup>7</sup> Dans la rue Philippeaux.	
<sup>9</sup> Tenant à la rue Aumaire, aboutissant à la rue Philippeaux.		<sup>8</sup> Tenant à la rue Saint-André-des-Arts, et aboutissant à la rue de la Harpe.	

	Israé- lites.		Israé- lites.
Rue du Montblanc <sup>1</sup> .....	5	Rue de l'Observance <sup>1</sup> .....	2
des <i>Ménétriers</i> <sup>2</sup> .....	14	aux Ours.....	2
de Malte.....	4	<i>Phéippeaux</i> <sup>2</sup> .....	11
du <i>Marché-Neuf</i> <sup>3</sup> .....	1	<i>Petits - Champs Saint -</i> <i>Martin</i> <sup>3</sup> .....	31
Michel-le-Comte <sup>4</sup> .....	23	du Poirier.....	19
de la Marche <sup>5</sup> .....	2	<i>Poupée</i> <sup>4</sup> .....	2
de Montmorency <sup>6</sup> .....	9	Poissonnière (faubourg)..	2
du <i>Marché-Saint-Jean</i> (?)	2	du <i>Paon</i> <sup>5</sup> .....	1
Mompé (?).....	1	du Palais-Royal.....	1
du Mail.....	1	du <i>Petit-Jardin</i> <sup>6</sup> .....	1
Maubert (place).....	2	des Quatre-Fils.....	7
de la <i>Mortellerie</i> <sup>7</sup> .....	2	Quincampoix.....	15
des Mauvais-Garçons... ..	2	des Quatre-Vents.....	1
des <i>Maçons</i> <sup>8</sup> .....	1	du <i>Renard - Saint - Sau-</i> <i>veur</i> <sup>7</sup> .....	1
Meslée.....	2	des Rosiers.....	2
Montmartre (faubourg)..	1	Simon-le-Franc.....	10
<i>Neuve-Saint-Denis</i> <sup>9</sup> .....	1	Saint-Merri.....	14
Notre-Dame de Nazareth.	2	Saint-Philippe.....	2
Notre-Dame (parvis)...	1	Saint-Martin (cour).....	1
Neuve-Saint-Médéric ou Merry.....	2	Sorbonne.....	1
Neuve-Saint-Laurent <sup>10</sup> ..	2	Saint-Honoré.....	4
Neuve des Mathurins... ..	1	<i>Saint-Avoye</i> <sup>8</sup> .....	24
<i>Ogniard</i> <sup>11</sup> .....	1	Saint-Martin.....	36
de l'Odéon .. .. .	1	Sainte-Croix-de-la-Bre- tonnerie.....	12

<sup>1</sup> Appelée rue de la Chaussée-d'Antin depuis 1814.

<sup>2</sup> Tenant à la rue Saint-Martin et aboutissant à la rue Beaubourg.

<sup>3</sup> Place du Palais-de-Justice.

<sup>4</sup> Ou Michel-le-Pelletier. Tenait alors à la rue Saint-Avoye et aboutissait à la rue Beaubourg.

<sup>5</sup> Tenant à la rue de Poitou et aboutissant à la rue de Bretagne.

<sup>6</sup> Appelée aussi de la Réunion.

<sup>7</sup> Place de l'Hôtel-de-Ville.

<sup>8</sup> Rue des Mathurins, dans la rue de la Harpe.

<sup>9</sup> Tenant à la rue Saint-Denis, aboutissant à la rue Saint-Martin.

<sup>10</sup> Jointe aujourd'hui à la rue du Vertbois.

<sup>11</sup> Tenant à la rue des Cinq-Diamants et aboutissant à la rue Saint-Martin (quartier des Lombards).

<sup>1</sup> Place de l'Ecole-de-Médecine.

<sup>2</sup> Tenant à la rue Frépillon, aboutissant à la rue du Temple.

<sup>3</sup> Tenant à la rue Saint-Martin, aboutissant à la rue Beaubourg.

<sup>4</sup> Tenant à la rue de la Harpe, aboutissant à la rue d'Hautefeuille.

<sup>5</sup> Tenant à la rue du Jardin, aboutissant à la rue de l'Ecole-de-Médecine.

<sup>6</sup> Près le faubourg Saint-Antoine.

<sup>7</sup> Tenant à la rue Saint-Denis, aboutissant à la rue des Deux-Portes.

<sup>8</sup> Tenant à la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, aboutissant à la rue des Vieilles-Haudriettes.

	Israé- lites.		Israé- lites.
Rue Saint-Nicolas.....	1	Rue Tiquetonne.....	2
Saint-André-des-Arts (place).....	1	Tireboudin <sup>1</sup> .....	1
Saint-Sauveur.....	3	de la Tannerie <sup>2</sup> .....	3
des Singes <sup>1</sup> .....	1	de Thionville <sup>3</sup> .....	1
Salle-au-Comte <sup>2</sup> .....	1	du Théâtre-Français....	1
Saint-Martin (faubourg).	2	Temple (faubourg du)...	1
Saint-Roch.....	1	Thevenot.....	2
Saint-Denis.....	1	Trousse-Vache <sup>4</sup> .....	1
Sainte-Croix <sup>3</sup> .....	4	Victoires (place des)....	4
Saint-André-des-Arts...	1	Vieille-rue-du-Temple... 13	
Saint-Antoine.....	1	Vieilles-Haudriettes.... 10	
Saint-Victor.....	1	des Vieilles-Etuves-Saint- Martin.....	12
Saint-Bon.....	2	de la Verrerie.....	7
Saint-Gervais (passage) ?	1	des Vertus.....	3
Saint-Marcel (?). . . . .	1	du Verbois.....	2
Saint-Denis (faubourg)..	1	Vaudière (?). . . . .	2
Saint-Fiacre.....	1	de la Vrillière.....	2
de la Tissanderie <sup>4</sup> .....	4	Vendôme <sup>5</sup> .....	1
du Temple.....	31	Vildat (?). . . . .	1
Transnonain <sup>5</sup> .....	2	Zacharie.....	1

<sup>1</sup> Tenant à la rue des Blancs-Manteaux, aboutissant à la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

<sup>2</sup> Dans la rue aux Ours.

<sup>3</sup> Près le Palais de Justice et la rue de la Juiverie.

<sup>4</sup> Tenant au carrefour Guillori (rue des Arcs), et aboutissant à la place Baudoyer.

<sup>5</sup> Tenant à la rue Grenier-Saint-Lazare et aboutissant à la rue Aumaire.

<sup>1</sup> Appelée rue Marie-Stuart depuis 1839.

<sup>2</sup> Place de l'Hôtel-de-Ville.

<sup>3</sup> Au carrefour de Bussy.

<sup>4</sup> Tenant à la rue Saint-Denis ou Franciade et aboutissant à la rue des Cinq-Diamants.

<sup>5</sup> Tenant à la rue du Temple et aboutissant à la rue Charlot.

## Note B.

*LISTE dressée par le Comité de bienfaisance en 1812 des professions exercées par les enfants de familles israélites de Paris.*

NOMS ET ADRESSES DES PARENTS.	NOMS DES ENFANTS.	PROFESSIONS.	AGE.	ÉPOQUE <sup>2</sup> .
Vve Joseph Jacob, r. des Blancs-Manteaux, 8.	Charlotte Joseph.	Ouvrière en bretelles.	17	2 ans.
Michel Lévi, Vieille rue du Temple, 58.	Julie Lévi.	Ouvrière en taffetas gommé.	17	»
Elie Halévy, r. Michel-Lecomte, 25.	J.-Fromenthal Halévy.	Elève du Conservatoire de musique <sup>1</sup> .	12 $\frac{1}{2}$	3 ans.
	Zélie Halévy.	Ouv. en linge et en robes.	11	6 mois.
David Reins, rue de la Tixeranderie, 63.	Nanette Reins.	Apprentie passementière.	13	3 ans.
Jonas, r. de la Tixeranderie, 64.	Minette Jonas.	App. couturière.	14	4 ans.
	Gothon Jonas.	Elève de danse à Feydeau.	12	5 mois.
	Julie Jonas.	Même état.	10	5 mois.
Joseph Lévi, rue Saint-Martin, 141.	Lion Lévi Joseph.	Bijoutier.	21	4 ans.
Lion Trois-Pied, rue Saint-Martin, 225.	Madelaine Lévi.	Ouv. en taff. gommé.	17	7 ans.
	Esther.	Ouv. en breielles.	24	5 ans.
	Sara.	Même état.	21	5 ans.
	Fanchon.	Même état.	19	3 ans.
	Madelaine.	Même état.	15	2 ans.
Salomon Alkan, rue de L'homme armé, 3.	Catiche Alkan.	Ouv. en linge.	17	3 ans.
	Sara Alkan.	App. en dentelles.	15	3 ans.
	Alkan.	App. bijoutier.	14	2 ans.
M <sup>me</sup> Lefèvre, rue des Bons-Enfants, 15.	Emilie Minseberg.	Elève du Conservatoire de musique.	18	6 mois.
	Alphonse Minseberg.	Au Lycée impérial de Mayence.	15	5 mois.
M <sup>me</sup> Joseph, rue des Gravilliers, 42.	Mannette Joseph.	Blanchisseuse en fin	26	2 ans.
	Cécile.	App. même état.	17	2 ans.
	Annet e.	Couturière,	22	4 ans.
	Aimée.	Brodeuse.	19	2 ans.
Vve Henry, Vieille rue du Temple, 86.	Adélaïde Henry.	Couturière.	17	1 an.
	Aimée.	Même état.	22	4 ans.
	Samuel.	Elève de danse.	11	18 mois.
Jacob Caen, rue des Petits-Champs, 2.	Sophie Caen.	Ouv. en poupées,	17	3 ans.
	Charlotte Caen.	Même état.	15	2 ans.
	Rosette Caen.	Même état.	13	1 an.

<sup>1</sup> A remporté le prix d'harmonie. Dans la classe de composition de M. Cherubini et dans celle de piano de M. Lambert.

<sup>2</sup> Époque signifie le temps depuis lequel les personnes ici inscrites exercent leur profession.

NOMS ET ADRESSES DES PARENTS.	NOMS DES ENFANTS.	PROFESSIONS.	AGE.	ÉPOQUE.
Raphaël, rue des Singes, 5.	Colombe Raphael.	Passementière.	24	5 ans.
Simon Salomon, rue de Tixeranderie, 60.	Esther.	Même état.	19	4 ans.
Moïse Lion, rue du Poirier, 18.	Babet Simon.	Passementière.	17	9 mois.
Salomon Jacob, même maison.	Flore Lion.	Danseuse à la Porte-Saint-Martin.	8	7 mois.
Veuve Alexandre, rue Maubuée, 4.	Lemann Jacob.	Danseur à Feydeau.	10	4 mois.
Joseph Lion, r. de Bretagne, 56.	Philippe.	App. bijoutier.	15	2 ans.
Salomon Bernard D'Alsace, r. de la Grande-Truanderie, 33.	Adèle.	Couturière.	16	id.
Samson Mardoché, Cul-de-Sac Berthaud, 1.	Lazare.	Apprenti tailleur.	13	1 an.
Lion Halphen, faubourg du Temple, 7.	Gothon.	App. lingère.	11	id.
Israël Gaffré, r. Quincampoix, 87.	Jonas Mardoché.	App. ciseleur.	14	2 ans.
Veuve Lion, r. du Petit-Champ, 1.	Halphen Lion.	Peintre sur porcelaine.	16	id.
Elie Marix, rue Beau-bourg, 63.	Philippe.	Apprenti relieur.	10	3 mois.
Veuve Samuel, même maison.	Julie.	App. couturière.	14	2 ans.
Joseph Moïse, même maison.	Eve.	App. en dentelles.	10	id.
Samuel Moïse, r. Beau-bourg, 30.	Toinette.	App. couturière.	12	id.
Alexandre Moïse, rue Saint-Martin, 95.	Marix.	Bijoutier.	18	3 ans.
Azias Kléber, r. Transnonnain, 9.	Raphaël.	Peintre sur porcelaine.	16	1 an.
Abraham Moïse, rue Transnonnain, 1.	Rosalie.	Brodeuse.	19	5 ans.
Jacob Leybe, cour du Commerce.	M.-J. Moïse.	Garçon boucher chez son père.	16	3 ans.
Gabriel Cerf, Vieille rue du Temple, 29.	Raphaël.	Tailleur.	14	1 an.
Michel Hondel, rue du Roi de Sicile, 35.	Isaac Samuei.	Boutonnier chez son père.	18	3 ans.
	Joseph.	Même état.	16	id.
	Moïse.	Même état.	15	id.
	Toinette.	Boutonnière.	12	id.
	Rachel.	Même état.	10	2 ans.
	Salom.-Alexandre	Apprenti chapelier.	16	3 ans.
	Isaac-Alexandre.	App. opticien.	15	»
	Rose-Alexandre.	App. boutonnière.	10	3 mois.
	Sara.	Brossière.	16	4 ans.
	Jeannette.	Même état.	15	3 ans.
	Catherine.	Poisseuse.	15	2 ans.
	David Leybe.	Apprenti cordonnier-bottier.	»	»
	Esther.	App. couturière.	13	2 mois.
	Sarah Hondel.	Passementière.	21	9 ans.

NOMS ET ADRESSES DES PARENTS.	NOMS DES ENFANTS.	PROFESSIONS.	AGE.	ÉPOQUE.
Philippe Lion, r. Sainte-Croix de la Bretonnerie, 5.	Catherine Lion.	App. ravaudeuse.	13	1 mois.
Lion Caen, même maison.	Constance.	App. brodeuse.	16	3 ans.
Lambert, Vieille rue du Temple, 74.	Félicité.	Même état.	13	id.
Isaac Halphen, r. Quincampoix.	Adélaïde.	Ouv. en bretelles.	17	2 ans.
Salmon Lévy, rue des Quatre-Fils, 17.	Adélaïde.	Couturière.	19	3 ans.
	Caroline.	Même état.	17	2 ans.
	Wolf Lévy.	Apprenti opticien - mécanicien.	16	3 ans.
	Nannette Lévy.	Ouv. en dentelles.	17	id.
	Belotte Lévy.	App. couturière.	12	1 an.
	Jeannette.	Couturière.	22	7 ans.
	Rose.	Ouv. en casquettes.	28	8 ans.
	Nanette.	Même état.	25	id.
	Salmon.	Fabricant de portefeuilles.	34	10 ans.
Veuve Cerf Maurice, rue Maubué, 7.		Ouv. en taff. gommé.	18	3 ans.
Samuel Lévy, même maison.	Jeannette.			
Lion fils, rue Geoffroy-Langevin, 19.	Zadig.	App. tailleur.	13	1 mois.
G. Halphen, rue Michel-Lecomte, 39.	Zélie.	App. couturière.	15	2 ans.
Simon Bonn, r. Sainte-Croix de la Bretonnerie, 21.	Adélaïde Halphen	App. couturière.	17	1 an.
Jacob Caen, rue Maubuée, 24.	Isaac Bonn.	App. bijoutier.	15	3 ans.
Israel Lion, rue Saint-Honoré, 215.	Israël Cahen.	Apprenti monteur en pendules.	15	18 mois.
Philippe Lindos, rue Saint-Merri, 24.	Philippe Lion.	Graveur.	19	2 ans.
Henri Prague, rue du Renard, 6.	Louis Lion.	Apprenti mécanicien.	14	1 mois.
Jacob Lévi, même maison.	Isidore Philippe.	Ouvrier joaillier.	17	6 mois.
Georges Worms, même maison.	Alphonse-Léopold	Ouvrier joaillier.	16	1 mois.
Israel Gaffrey, rue de la Verrerie, 66.	Rachel-Jacob.	Ouvrière en linge.	19	4 ans.
	Adélaïde-Jacob.	Même état.	21	id.
	Cassel Worms.	App. cordonnier.	14	1 an.
	Mayer Worms.	App. tailleur.	11	10 mois.
	Honoré.	Apprenti passementier.	15	1 an.
	Abraham-Théodore.	App. bijoutier.	15	id.
Veuve Salomon, rue du Petit-Père, 5.	Frédéric Salomon	App. bijoutier.	18	4 ans.
Lion, r. de la Vrillière, 4.	Julie Lion.	Couturière.	15	3 mois.
Isaac Lévy, rue de la Vrillière, 6.	Adolphe Lévi.	App. joaillier.	17	3 ans.
....., rue Richelieu, 37.	Léopold-Calman-Rémy.	Joaillier.	25	4 ans.

NOMS ET ADRESSES DES PARENTS.	NOMS DES ENFANTS.	PROFESSIONS.	AGE.	ÉPOQUE.
Théodore Cerf Berr, rue du Mont-Blanc.	Frédéric.	Secrétaire du com- missaire impérial à Corfou.	25	2 ans.
Moïse Mardochée, Vieille rue du Temple.	Jacob Mardochée. Bernard Mar- dochée.	Peintre s. porcelaine Employé aux bu- reaux de la guerre	15 18	6 mois. 2 ans.
Thérèse Michel, rue du Poirier, 9.	Michel-Israël. Jeannette.	App. chapelier. Couturière.	16 14	id. 3 ans.
Isaac Broch, r. du Puy, 3.	Mayer. Nanette.	App. cordonnier. Ouv. en taff. gommé.	11 13	1 mois. 1 an.
Cerf Lévy, rue des Ro- siers, 25.	Nanette Lévy.	Ouvrière en taffetas gommé.	20	5 ans.
Abraham Joseph, rue du Temple, 64.	Rachel.	Couturière.	15	2 ans.
Salomon Schmoll, rue des Petits-Champs, 11.	Toinette. Samuel.	Couturière. App. bijoutier.	14 13	1 an. 6 mois.
Louis Cain, rue des Pe- tits-Champs, 9.	Jeannette. Julie.	Couturière. Passementière.	16 14	2 ans. id.
Simon Marix, r. Saint- Martin, 79.	Emilie. Charlotte.	Passementière. Couturière.	25 21	3 ans. 4 ans.
Jaeman Aron, r. Beau- bourg, 32.	Raphaël Aron.	App. en pendules.	16	2 ans.
Mayer Jacob, rue Saint- Martin, 61.	Jacob Mayer.	Bijoutier.	10	5 ans.
Lion Houlman, r. Beau- bourg, 32.	Caroline. Adélaïde.	App. bijoutière. Ouv. en taff. gommé.	12 19	2 ans. id.
Lion Franc, rue du Pe- tit-Champ, 2.	Samuel. Mayer.	App. cordonnier. App. tailleur.	12 10	9 mois. 4 mois.
Lion Nette, même mai- son.	Marianne. Julie. Sara. Isaac.	Couturière. Même état. Ouv. en taff. gommé. Mont. de pendules.	18 15 13 17	3 ans. 2 ans. 1 an. 4 mois.
Moselin, rue de la Cor- roierie, 3.	Mardoché.	App. ciseleur.	13	20 mois.
Cerf Emerique, rue aux Ours, 43.	Fradel. Jacob.	Couturière. Tailleur.	16 15	1 an. 2 ans.
Salomon Abraham, rue des Petits-Champs, 2.	Salomon. Michel Abraham. Sara. Sicile. Nanette.	App. bijoutier. Arpenteur. Fleuriste. App. couturière. Brodeuse.	11 32 17 10 17	2 mois. 3 ans. 1 an. 8 mois. 4 ans.
Veuve Nathan, même maison.				
Elie Lion, r. des Petits- Champs, 15.	Flöre. Minette.	App. chapelière. Boutonnière.	14 9	20 mois. 6 mois.
Salomon Gidion, r. Geof- froy-Langevine, 20.	Jacob.	App. chapelier.	16	1 an.
Mardoché Hayman, rue des Fontaines, 21.	Nanette. Hayman. Isaac.	Couturière. App. boutonnier. App. boutonnier.	16 13 11	id. 2 ans. id.
Jacob Cain, rue de la Verrerie, 101.	Lion Cain.	Tailleur.	15	3 ans.

NOMS ET ADRESSES DES PARENTS.	NOMS DES ENFANTS.	PROFESSIONS.	AGE.	ÉPOQUE.
Samuel Polack, r. d'Orléans, 4.	Jeannette.	Sous-institutrice.	18	1 an.
	Rosalie.	Régleuse de papier.	17	Id.
	Jacob.	Étudiant en théologie.	15	2 ans.
	Charlotte.	Couturière.	13	1 an.
	Flore.	Danseuse à la Porte-Saint-Martin.	10	6 mois.
Raphaël, r. Beaubourg, 64.	Sara.	Elève de danse à l'Opéra.	7	Id.
	Abraham.	Ouv. en peignes.	16	2 ans.
Isaac Hourwitz Lévy, rue Saint-Avoye, 47.	Lazare.	Même état.	14	Id.
	Rachel.	App. couturière.	14	2 mois.
Samuel Mathias, même maison.	Hannah Mathias.	Boutonnière.	18	2 ans.
Salomon Nathan, rue Quincampoix, 55.	Nanette.	App. fleuriste.	14	Id.
	Rachel.	App. couturière.	12	18 mois.
Veuve Salomon Seligman, r. Saint-Avoye.	Abraham Seligman.	Bijoutier.	18	1 an.
	Alexandre-Rachel Gothon.	Même état.	16	Id.
Mayer Demery, rue des Ménétriers, 10.	Heller l'aîné.	App. couturière.	10	Id.
C. Heller, rue Grenier-Saint-Lazare, 15.	Samael Heller.	Joallier.	18	2 ans.
	Belotte Terquem.	Elève en chirurgie.	15	1 an.
Veuve Terquem, rue des Petits-Champs, 12.	Belotte Terquem.	Fleuriste.	13	Id.
	Goatchoux Bloum.	Ouv. en taff. gommé.	20	6 ans.
Samuel Schmoll, r. Geofroy-Langevin, 13.	Rachel.	Ouv. en poupées.	17	2 ans.
	Belotte.	Ouv. en taff. gommé.	15	18 mois.
	Mayer.	App. bijoutier.	16	3 ans.
	Israël Bloum.	App. cordonnier.	15	2 mois.
	Lion Schmoll.	App. tailleur.	14	6 mois.
Louis Bloum, rue Geofroy-Langevin, 19.	Catherine Schmoll	Couturière.	16	5 ans.
....., rue Saint-Avoye, 61.	Auguste.	Libraire-relieur.	14	1 an.
Dejardin, rue du Roi de Sicile, 17.	Alexandre.	App. menuisier.	13	2 ans.
Alexandre Israel, rue Sainte-Croix, 50.	Julie Israël.	App. couturière.	14	1 an.
Veuve Francfort, rue Bourg-l'Abbé, 59.	Caroline.	App. fleuriste.	15	18 mois.
	Gothon.	App. en dentelles.	13	6 mois.
Henry Simon, r. Geofroy-Langevin, 24.	Deborah.	Couturière.	16	1 an.
Isaac-Lion Weil, r. Geofroy-Langevin, 14.	Rose Weil.	Brodeuse.	18	3 ans.
	Babeth.	Cardeuse de bottes.	16	20 mois.
	Marchand.	Boutonnier.	18	4 ans.
	Wolf-Weil.	Même état.	10	20 mois.
	Jacob Weil.	Même état.	36	7 ans.
Lazare Lévy, même maison.	.....	Boutonnier.	22	10 mois.

NOMS ET ADRESSES DES PARENTS.	NOMS DES ENFANTS.	PROFESSIONS.	AGE.	ÉPOQUE.
Veuve Salomon Lévy, rue du Poirier, 13.	Daniel Salmon.	App. fondeur.	14	3 ans.
Simon Caen, rue Saint- Martin.	Matel Simon.	Brodeuse.	27	2 ans.
Veuve Rémy, rue Geof- froy-Langevin, 21.	Madelaine Simon.	Blanchisseuse.	20	id.
Salomon Baccara, r. de Braque, 7.	Nanette.	App. passementière.	13	4 ans.
Brunette, r. des Petits- Champs, 2.	Simon Baccara.	Ouv. en lunettes.	18	1 an.
David Jacob, rue des Blancs-Manteaux, 1.	Rachel Baccara.	Brossière.	16	id.
Hayem Pigeon, r. Saint- Avoye, 30.	Rosalie.	Ouvrière en taffetas gommé.	17	2 ans.
....., rue Quin- campoix, 15.	Charlotte.	Ouv. en taff. gommé.	23	id.
Nathan Mayer, r. Quin- campoix, 17.	Rachel.	Même état.	18	id.
Henry Weill, r. du Pont, 16.	Jeannette.	Ouv. en taff. gommé.	17	4 ans.
Marx Fould, rue Saint- André, 10.	Julie.	Même état.	21	id.
Isaac Caïn, rue Saint- Martin, 86.	Marianne.	Même état.	15	2 ans.
Rachel-Louise Mouran- ge, r. du Petit-Champ- Saint-Martin, 25.	Sophie.	Même état.	14	id.
Philippe Moïse, rue des Petits-Champs, 11.	Rose Salomon (or- pheline).	Langère.	27	10 ans.
Raphaël Caïn, même maison.	Esther.	Couturière.	15	2 ans.
Veuve Brunswick, r. des Ménétriers, 12.	Toubias Nathan.	Horloger.	16	id.
Daniel Hauser, rue de la Corroierie, 3.	Moyse Nathan.	Cordonnier.	14	1 an.
	Belotte.	App. couturière.	15	3 ans.
	Nathan Fould.	App. bijoutier.	15	id.
	Minette Caïn.	Fleuriste.	14	2 ans.
	Louis Mourange.	Boutonnier.	24	8 ans.
	Adélaïde.	Brodeuse.	21	10 ans.
	Raphaël.	Boutonnier.	20	5 ans.
	Ouvr.	Bijoutier.	17	2 ans.
	Emilie Moïse.	Brodeuse.	22	4 ans.
	Justine Moïse.	Même état.	14	2 ans.
	Gothon.	Couturière.	15	1 an.
	Salmon.	App. orfèvre.	13	2 ans.
	Rose.	App. brosière.	11	6 mois.
	Julie.	Même état.	9	id.
	Joseph.	App. brosier.	14	1 an.
	Brunette.	App. brosière.	13	6 mois.
	Léon Hauser.	App. chapelier.	16	2 ans.

**Note C. — ÉTAT des enfants israélites Portugais, qui sont militaires et dans les arts et métiers.**

NOMS ET PRÉNOMS DES ENFANTS.	NOMS DE LEURS PÈRES.	PROFESSIONS.	DEMEURES.
Lion Ravel.	Fils de feu Mardochée Ravel.	Capitaine au 3 <sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, âgé de 34 ans, 20 ans de service sous les drapeaux en Catalogne.	Rue Tiquetonne, 18.
Saint-Marc Dalpuget.	Fils de feu Mardochée Dalpuget.	Cartier-maître provisoire au service de Sa Majesté le roi des Espagnes.	Rue Saint-Benoît, 12.
Elie Devalabregue.	Fils de Jonas de Valabregue.	Brigadier dans le train d'artill., réformé après 5 ans de service pour cause de maladie.	Rue de la Galande, 29.
P. Levy.	Fils de Finé Lévy.	Au service militaire.	Maintenant à Bordeaux.
Elie Sazias.	Fils de David Sazias.	Dans les gendarmes.	.....
L. Ravel.	Fils de Salomon Ravel.	Chef d'escadron, grand prévôt d'Italie, blessé, mort au champ d'honneur.	Rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts, 2.
Moïse Ravel.	id.	Mécanicien pour la physique.	id.
Mardochée Sazias.	Fils de Salomon Sazias.	Bijoutier.	R. des Fossés-Saint-Germain-des-Près.
Daniel Sazias.	id.	id.	id.
Hippolyte Sazias.	Fils de Moïse Sazias.	Orfèvre.	Rue Vivienne.
L. Sazias.	id.	Élève en chirurgie.	id.
J. Sazias.	id.	Tailleur.	id.
D. Sazias.	id.	Cordonnier.	id.
David de Valabregue.	Fils de Jonas de Valabregue.	Joaillier.	Rue de la Galande, 29.
Benjamin Saint-Paul.	Fils de Mardochée Saint-Paul.	Compositeur pour l'imprimerie.	Rue Zacharie, 9.
Levy Neveu.	Fils de D. Levy.	Instituteur.	Rue Saint-André-des-Arts.
Silveyra frères.	Fils d'Abraham Silveyra frère.	Au Conservatoire des Arts et Métiers.	.....
Léon Silva.	Fils de feu Silva.	Cordonnier.	Rue Saint-Medery, 19.
A. Polonais.	Fils de M. Polonais.	Sous-lieutenant.	Rue des Bourdonnais.
C. Polonais.	Fils de Moïse Polonais.	A l'École polytechnique.	id.
S. Cremieux dit Pérou.	Fils de Menahain Cremieux.	Pharmacien.	Rue Galande.

**Note D.***Liste des officiers et soldats en 1809.*

1. Abraham Lion Cerf.
2. Abraham Samuel Cerf.
3. Abraham Lazard.
4. Jacob Nathan, soldat de la 4<sup>e</sup> compagnie, du 4<sup>e</sup> bataillon colonial, à Bell-en-Mer. Au service depuis 3 ans.
5. Elie de Valabrègue, brigadier dans le 2<sup>e</sup> bataillon du train d'artillerie, 2<sup>e</sup> division, au quartier général de la Grande-Armée. A l'armée depuis 4 ans.
6. Charles-Constant Rogetti, pharmacien à l'hôpital de Bremen. A l'armée depuis 3 ans.
7. Elie Sazias, de Paris, hussard.
8. Cahen Lazard, soldat dans le 3<sup>e</sup> régiment de l'artillerie de marine, à Rochefort. A l'armée depuis 15 mois.
9. François Nathan, de Paris. A l'armée depuis 12 ans. (Le père n'en a aucune nouvelle depuis 3 ans.)
10. Lion Lévy, sergent-major. A l'armée depuis 20 ans. (Le père n'a pas eu de ses nouvelles depuis 10 ans.)
11. Jacob Lévy, soldat dans le 54<sup>e</sup> de ligne en Espagne. A l'armée depuis 6 ans.
12. Abraham Lévy, fourrier dans le 85<sup>e</sup> de ligne. A l'armée depuis 4 ans.
13. Isaac Fernandès, soldat.
14. Israël Jacob, fourrier au 117<sup>e</sup> régiment de ligne, 3<sup>e</sup> bataillon, 2<sup>e</sup> compagnie, en Espagne. Au service depuis 2 ans et demi.
15. Lazard Gompertz, fourrier.
16. Moïse Ephraïm, soldat dans le 6<sup>e</sup> régiment des canonniers à Madrid. Au service depuis 2 ans et demi.
17. Auger Bacara, soldat dans le 4<sup>e</sup> de hussards. Au service depuis 6 ans.

18. Salomon David, soldat dans le 9<sup>e</sup> régiment de ligne. Parti depuis 3 ans.
19. Gabriel David, inscrit le 3 juin 1809, sur le contrôle des marins, comme mousse.
20. Abraham Rouef, de Paris, soldat dans le 6<sup>e</sup> régiment de l'artillerie impériale. Au service depuis 2 ans et demi.
21. Salomon Abraham, soldat dans le 22<sup>e</sup> régiment de ligne. Depuis 6 mois.
22. Lion Lion, soldat dans le 17<sup>e</sup> de ligne. Depuis 3 ans.
23. Jacob Weill, fourrier au 1<sup>er</sup> régiment du corps impérial d'artillerie de la marine, 4<sup>e</sup> bataillon, 3<sup>e</sup> compagnie, à Concarneau. Au service depuis 4 ans et demi. Parti volontairement.
24. Mathis Dalembert, sous-lieutenant au 23<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval. Sorti de l'Ecole polytechnique. Depuis 3 ans.
25. Léon Ravel, capitaine.
26. Elie Caen, soldat dans le 57<sup>e</sup> régiment. Depuis 6 mois.
27. David Cardoze, soldat au 10<sup>e</sup> de hussards. Depuis 8 mois.
28. Abraham Lévy, soldat dans le 9<sup>e</sup> de ligne. A l'armée depuis 6 ans.
29. Benedit Vidal, capitaine dans le régiment d'Issembourg. Au service depuis 15 ans.
30. David-Eliezer Vidal, capitaine adjoint à l'état-major de la Grande-Armée, chevalier de l'Empire. Au service depuis 8 ans.
31. Jacob Picard, soldat dans le 6<sup>e</sup> régiment des canonniers, 21<sup>e</sup> compagnie. Au service depuis 3 ans.
32. Marchand Lévy, de Paris.
33. Elie Turckhein, musicien à l'armée d'Espagne.
34. Gabriel Oppenheim, brigadier dans le 4<sup>e</sup> de hussards. Au service depuis 6 mois.
35. Meyer Lévy, soldat, depuis 3 ans, dans le 108<sup>e</sup> de ligne, à Vienne.
36. Joseph Bodenheim, brigadier dans le 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, depuis 3 ans.



37. D. Weill, officier de voltigeurs au 119<sup>e</sup> régiment, division du général Bonnet, en Espagne, depuis 4 ans.
38. Chaillot Weill, } militaires dans les colonies. Ne sait où.
39. Moïse Weill, } A l'armée depuis 2 ans et demi.
40. Lazare Ducas.
41. Wolff Copel, soldat, depuis 6 mois, dans le 22<sup>e</sup> de ligne.
42. Moïse Philippe, musicien dans les canonniers de la marine à Brest, depuis 4 ans et demi.
43. Abraham Philippe, dans le 2<sup>e</sup> régiment de la garde de Paris, en Espagne. Soldat depuis 2 ans.
44. Ch.-Aug. Prague, dragon de la garde.
45. Leman Mardochée, soldat dans le 3<sup>e</sup> régiment de ligne. A l'armée depuis 2 ans.
46. L.-Alexandre Hyman, sous-lieutenant dans le 81<sup>e</sup> régiment de ligne, 2<sup>e</sup> bataillon, 4<sup>e</sup> corps. Il s'est engagé volontairement. Il est sorti de l'Ecole polytechnique depuis 4 mois.
47. Moïse-Nathan Jourdan, à l'armée depuis 3 ans. Fifre dans le 1<sup>er</sup> bataillon de voltigeurs.
48. Lazard Bernard, sergent au 3<sup>e</sup> bataillon colonial, à l'île-de-Ré, depuis 6 ans.
49. Jean Bernard. Pension de retraite de 250 francs pour avoir été blessé à Iéna.
50. Jacob Aaron. Il est parti il y a 2 ans et demi. Il est soldat dans le 119<sup>e</sup> de ligne, en Espagne.
51. Cerf Bayonne, soldat dans les tirailleurs de la garde impériale, depuis 6 mois.
52. Abraham Cerf Worms, canonnier au corps impérial d'artillerie, 1<sup>er</sup> corps de la Grande-Armée, à l'armée depuis 6 ans.
53. Isaac Simon, chasseur au 28<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, depuis 1 an. S'est engagé volontairement.
54. Lion Isaac, fusilier du 94<sup>e</sup> régiment, 4<sup>e</sup> bataillon, 1<sup>re</sup> compagnie, à l'armée du Rhin depuis 1 an et demi.
55. J. Gomper, chasseur, 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne. A l'armée depuis 6 ans.

56. Cerf Jacob.
57. Lion Cerf Calman, parti comme militaire, depuis 8 ans, pour l'Ile-de-France, avec l'amiral Linois.
58. L<sup>s</sup>-Nathan Calman, officier de santé.
59. Leman Joseph, domestique de M. Darcantelle (à Saragosse), colonel du 1<sup>er</sup> régiment de fusiliers. A l'armée depuis 10 ans.
60. Bernard Joseph, soldat dans le 3<sup>e</sup> régiment de ligne, 1<sup>er</sup> corps, 5<sup>e</sup> bataillon. A l'armée depuis 4 ans.
61. Isaac Joseph, soldat au 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie impériale. A l'armée depuis 2 ans.
62. Michel Joseph, soldat dans la 4<sup>e</sup> compagnie des chasseurs, depuis 9 mois.
63. Lion Créhange, soldat au 2<sup>e</sup> bataillon de ligne. A l'armée depuis 7 ans. Il a été blessé.
64. David Polonais, à l'armée depuis 8 ans. Ne sait dans quel corps.
65. Samuel Dorville, capitaine dans le 5<sup>e</sup> régiment des chasseurs, depuis 18 ans. Pension de retraite de 600 fr.
66. Isaac Gaissmar; il était parti dans le 9<sup>e</sup> de ligne, il y a deux ans. On le croit sous les ordres du duc de Raguse.
67. Daniel Lévy, canonnier dans le 1<sup>er</sup> corps d'artillerie de marine. A l'armée depuis 5 ans.
68. Max Wolff, capitaine des gardes-du-corps, à Cassel. Chevalier.
69. Emmanuel Wolff, officier de dragons, chevalier.
70. Hayem Morange (il est mort).
71. Théodore Gaffré.
72. Louis Mayer-Max.
73. Jules Mayer-Marx (mort).
74. Bernard-Joseph Caen, sergent dans le 14<sup>e</sup> léger. A l'armée depuis 17 ans.
75. Isaac Lion, soldat dans le 17<sup>e</sup> de ligne depuis 2 ans.
76. Lion David, soldat dans le 5<sup>e</sup> régiment de hussard, depuis 6 mois.

77. Philippe Geoffroy, prisonnier en Angleterre. Soldat depuis 5 ans.
78. Théodore Gaffré, capitaine d'armes à bord la corvette *Le Colibri*, au Havre. Soldat depuis 4 ans.
79. Moïse Henri Seeligmann, lieutenant des carabiniers dans la Légion hanovrienne. Au service depuis 11 ans.

*Conscrits.*

Isaïe Lenbourg; L<sup>e</sup> Morange; Michel Ondel; D<sup>l</sup> Neustadt; Heiman Lazare; Picard Heymann; Israël Lazare; Simon Abraham; Lion Lévy; Simon Cerf; R<sup>o</sup>l Morange; Bénédicte Allegri (il a été réformé par le préfet du département); Léopold-Emanuel Lavater; Salomon Meyer; Lazard Lévy; Caïn Moïse; Alexandre Dreyfous.

---

*Officiers et Soldats inscrits sur la liste dressée par le Comité en 1812.*

1. Bernard Manheim, de Paris. Soldat au 1<sup>er</sup> régiment de la garde, depuis 4 ans. Agé de 22 ans.
2. Weil, fils de Moyse, sergent au 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie de marine. Au service depuis 7 ans. Agé de 25 ans.
3. Henry Minseberg, à l'Ecole de marine depuis 6 mois.
4. Charles Moyse, soldat au 4<sup>e</sup> de hussards, depuis 2 ans. Agé de 19 ans.
5. Cerf Jacob, soldat au 6<sup>e</sup> bataillon auxiliaire, depuis 5 ans.
6. Lazard Oulif, soldat au 3<sup>e</sup> de ligne, depuis 6 ans. Agé de 27 ans.
7. Lion Abraham, soldat au 17<sup>e</sup> de ligne, depuis 6 ans. Agé de 25 ans.
8. Mayer Lion, soldat au 22<sup>e</sup> de ligne, depuis 1 an. Agé de 20 ans.

9. Abraham-Elie Mardochée, soldat au 121<sup>e</sup> de ligne. Au service depuis 4 mois.
10. Lion Aaron, soldat au 4<sup>e</sup> de hussards, depuis 2 ans.
11. Elie Caen, soldat au 56<sup>e</sup> de ligne, depuis 3 ans. Agé de 24 ans.
12. Philippe Nathan, soldat au 72<sup>e</sup> de ligne, depuis 9 mois.
13. Oury Samuel, dans le corps des pompiers depuis 3 mois. Agé de 17 ans.
14. Jacob Picard, soldat au 6<sup>e</sup> régiment d'artillerie, depuis 5 ans. Agé de 24 ans.
15. Michel Ondel, chasseur au 24<sup>e</sup> léger. Au service depuis 20 mois. Agé de 20 ans.
16. Hayem, garde départemental de Paris, depuis 6 mois.
17. Abraham Rouf, soldat au 6<sup>e</sup> corps d'artillerie, depuis 5 ans.
18. Gustave Mardochée, lieutenant au 8<sup>e</sup> corps d'artillerie imp. — Agé de 18 ans. Au service depuis 2 ans.
19. Eugène Mardochée, lieutenant au 3<sup>e</sup> corps d'artillerie imp. — Agé de 17 ans. Au service depuis 2 ans.
20. Charles-Auguste Prague, maréchal des logis au 26<sup>e</sup> de dragons. — Agé de 22 ans. Au service depuis 5 ans.
21. Philippe Gaffré, soldat au 3<sup>e</sup> bataillon colonial.
22. Lion Hayman, lieutenant au 18<sup>e</sup> régiment de ligne. — Agé de 20 ans. Au service depuis 3 ans.
23. Alphonse-Théodore Cerf Berr, lieutenant au 4<sup>e</sup> d'artillerie. — Agé de 20 ans. Au service depuis 4 ans.
24. Max-Théodore Cerf Berr, sous-lieutenant au 52<sup>e</sup> d'infanterie, à Gênes, 19 ans. Au service depuis 15 mois.
25. Abraham Mardochée, soldat au 1<sup>er</sup> régiment de carabinières. — Agé de 16 ans. Au service depuis 4 mois.
26. Aaron Simon, soldat au 119<sup>e</sup> de ligne. — Agé de 19 ans. Au service depuis 6 ans.
27. Mayer Lévy, soldat au 108<sup>e</sup> de ligne, depuis 6 ans.
28. Salomon Abraham, soldat au 22<sup>e</sup> de ligne. — Agé de 22 ans. Au service depuis 3 ans.
29. Abraham Goval, caporal de l'artillerie de marine; au service depuis 13 ans. Agé de 30 ans.

30. Mayer Hourwitz Lévy, soldat au 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie de marine. — Agé de 19 ans. Au service depuis 2 ans.
  31. Jacob Gaffré Caen, soldat au 1<sup>er</sup> régiment de Paris, depuis 10 mois.
  32. Morange Seligman, soldat au 4<sup>e</sup> de ligne, depuis 8 ans.
  33. Caen Lazare, soldat au 3<sup>e</sup> bataillon de la marine. — Agé de 20 ans. Au service depuis 3 ans.
  34. Marix Lévy, sergent-major au 93<sup>e</sup> de ligne. Au service depuis 4 ans. Agé de 23 ans.
  35. Hayman Lévi, soldat au 58<sup>e</sup> de ligne. — Agé de 18 ans. Au service depuis 6 mois.
  36. Edouard David Weil, aide-de-camp du général Verdier.
  37. Charles Weil, caporal au 86<sup>e</sup> de ligne.
  38. Moÿse Weil, soldat au même corps.
  39. Jacob Weil, dans la garde du roi de Rome. — Agé de 15 ans.
  40. Bloum, soldat au 25<sup>e</sup> de dragons, depuis 16 mois. — Agé de 19 ans.
  41. David Weil, maréchal des logis en chef du train d'artillerie. — Agé de 22 ans; au service depuis 4 ans.
  42. Oger Bacara, soldat au 4<sup>e</sup> de hussards. — Agé de 24 ans. Au service depuis 6 ans.
  43. Moïse Vielle, soldat au 6<sup>e</sup> d'artillerie. Au service depuis 5 ans.
  44. Moÿse, musicien à l'artillerie de la marine à Brest, depuis 7 ans.
  45. Abraham Moÿse, soldat au 2<sup>e</sup> régiment de la garde de Paris, depuis 5 ans.
  46. Abraham Worms, soldat au 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie, depuis 9 ans.
  47. Gaspard Lévy, soldat au 3<sup>e</sup> bataillon colonial. — Agé de 18 ans. Au service depuis 8 mois.
-

## Note E.

*Statistique dressée par le Comité de Bienfaisance en 1843,  
et relatant les professions exercées à cette époque  
par 409 chefs de ménage.*

Armurier.....	1	Fabricant de jouets.....	1
Peintres en bâtiment.....	3	Journaliers.....	44
Ouvriers en bijouterie.....	2	Instituteurs.....	8
Bimbelotier.....	1	Laitier.....	1
Marchands de biscuits.....	5	Layetier.....	1
Garçon boucher.....	1	Marchand de lisières.....	1
Boutonnier.....	1	Logeur.....	1
Ouvriers en bretelles.....	4	Marchands de lunettes.....	16
Brocanteurs.....	46	Matelassiers.....	3
Ouvriers en broserie.....	2	Marchands merciers.....	13
Broyeur de couleurs.....	1	Ouvrier en nacre.....	1
Marchands de cannes.....	8	Palefreniers.....	3
Vernisseur de cannes.....	1	Parfumeur.....	1
Ouvrier en capsules.....	1	Fabricant de parapluies.....	1
Ouvriers en casquettes.....	6	Patissier.....	1
Coupeur de ceintures.....	1	Pédicure.....	3
Chanteurs ambulants.....	5	Marchands de plumes.....	2
Chapelier.....	1	Coleur de porcelaine.....	1
Marchand de chiffons.....	1	Marchands de poudre à polir.....	3
Chocolatière.....	2	Marchand de quatre saisons.....	1
Marchands de cirage.....	6	Ratier.....	1
Colporteurs.....	62	Marchands de registres.....	3
Commissionnaires.....	3	Marchand de souliers.....	1
Concierges.....	2	Marchand de tableaux.....	1
Conducteur d'omnibus.....	1	Tailleurs.....	9
Cordonniers.....	7	Tourneur.....	1
Corroyeur.....	1	Vinaigrier.....	1
Courtiers en chevaux.....	4	Marchande de volailles.....	1
Marchands de crayons.....	3	Tresseuse.....	1
Marchand de dattes.....	1	Elève sage-femme.....	1
Domestiques.....	4	Polisseuse en caractères.....	1
Ecrivain public.....	1	Polisseuse sur porcelaine.....	1
Ebénistes.....	2	Ouvrières en passementerie.....	3
Employés.....	13	Lingère.....	1
Marchand d'épicerie.....	1	Frangeuse.....	1
Marchands forains.....	51	Fleuristes.....	2
Gantier.....	1	Fileuse.....	1
Garde-malades.....	4	Couturières.....	13

**Note F.** — LISTE des jeunes gens proposés par le Comité d'encouragement et de secours au Consistoire de la circonscription de Paris, pour être mis en apprentissage, conformément à sa lettre du 29 du mois dernier.

NOMS DES JEUNES GENS.	ÉTATS.	AGES-	DEMEURES.	NOMS DES PARENTS.	OBSERVATIONS.
Marchand Güntzberger.	»	13 ans 1/2.	Rue des Gravilliers, 62.	Lambert Güntzberger.	Admis.
Léon Joudea.	»	15 ans.	Rue de Parme, 7.	Abraham Julien.	id.
Jacob Abraham Moise.	Cordonnier.	13 ans.	Rue Pierre-au-Lard, 6.	Abraham M. Polonais.	id.
Zacharie Samuel Mathias.	Tailleur.	19 ans.	Rue Saint-Avoie, 47.	Samuel Mathias.	id.
Philippe Cerf Lévy.	Menuisier.	12 ans.	R. du Plâtre-St-Avoie, 4.	Cerf Lévy.	id.
Cassel-Isaac Bloch.	id.	14 ans.	R. du Puits-au-Marais, 3.	Isaac Bloch.	id.
Charles Aaron.	Cordonnier.	11 ans 1/2.	Rue Pierre-au-Lard, 6.	Veuve Aaron.	id.
Salomon Ourie.	id.	13 ans.	Rue Pierre-au-Lard, 16.	Philippe Ourie.	id.
Bernard-Moyse Rims.	id.	11 ans.	R. Geoffroy-Langevin, 21.	Moyse Rims.	id.
Jacob-Abraham Ducas.	Tailleur.	11 ans.	Marché Saint-Jean, 20.	Abraham Ducas.	id.
Gabriel-Moyse Levy.	Bourellier.	13 ans.	Rue des Vertus, 7.	Moyse Levy.	id.
Jacob Leyb.	Sellier.	12 ans.	Rue Quincampoix, 54.	Jacob Leyb.	id.
Bernard Bignon.	Tailleur.	12 ans 1/2.	Rue Saint-Avoie.	Hayem Bignon.	id.
Daniel Moyse.	Menuisier.	12 ans.	Rue des Billetes, 9.	Abraham Moyse.	id.
Abraham-Isaac Mayer.	Sellier.	14 ans.	Rue Bourtibourg, 7.	Veuve Isaac Mayer.	id.
Abraham-Assias Clébert.	Menuisier.	11 ans 1/2.	Rue du Temple, 23.	Assias Clébert.	
Ansel-Abraham Lion.	»	14 ans 1/2.	Rue Frépillon, 17.	Abraham Lion.	
Wolf-Isaac-Lion Weil.	»	12 ans 1/2.	Rue Geoffroy-Langevin.	Isaac-Lion Weil.	
Raphaël David.	Armurier.	15 ans.	Marché Saint-Jean (cul-de-sac Berteaux).	David Raphaël.	
Marix Simon.	Tailleur.	12 ans 1/2.	R. de la Tixeranderie, 60.	Salomon Simon.	
Jacob-Louis Lévy.	Tourneur.	13 ans.	Rue Jean-de-l'Épine, 8.	Louis Lévy.	
Mardoché-David Jacob.	Tailleur.	14 ans 1/2.	R. des Blancs-Manteaux, 1.	David Jacob.	
David Joseph.	id.	14 ans.	R. de la Courroierie, 22.	Joseph Isaac.	

Certifié conforme à l'original conservé dans notre Bureau du Comité d'encouragement et de secours.  
Paris, ce 25 novembre 1810.

Pour le président du Comité absent :

PHILIPPE SIMON.

S.-M. OPPENHEIM.

G. HALPHEN.

SALVADOR RAVEL.

MAYER BING.

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Avant la Révolution. — La requête des marchands et négociants de Paris contre l'admission des Juifs aux corps de métiers. — L'édit de 1787. — Recensement de la population israélite de Paris en 1809. — L'apprentissage des arts et métiers en 1812. — Les professions libérales. — Les Juifs et l'armée. — La classe indigente et les professions manuelles.....	5
CHAPITRE II. — Encouragements donnés par le Consistoire de Paris à l'apprentissage d'arts et métiers. — Le Comité de bienfaisance. — Les Conseils d'administration des écoles. — La Société israélite des amis du travail. — La Société des jeunes garçons israélites de Paris.....	23
CHAPITRE III. — Les Sociétés et Institutions israélites de patronage pour le développement des travaux professionnels et la mise en apprentissage d'arts et métiers : I. <i>La Société de patronage des apprentis et ouvriers israélites de Paris</i> ; II. <i>La Société de patronage des jeunes filles</i> ; III. <i>L'Orphelinat S. et C. de Rothschild</i> ; IV. <i>L'École de travail pour les jeunes filles israélites</i> (fondation Bischoffsheim) ; V. <i>La Maison de refuge pour l'enfance</i> .....	35
CONCLUSION.....	59

### APPENDICE.

NOTE A. — Résumé du recensement de la population israélite de Paris en 1809.....	65
--	----

NOTE B. — Liste dressée par le Comité de bienfaisance en 1812 des professions exercées par les enfants de familles israélites de Paris.....	79
NOTE C. — « Etat des enfants israélites portugais qui sont militaires et dans les arts et métiers ».....	85
NOTE D. — Liste des officiers et soldats en 1809. — Officiers et soldats inscrits sur la liste dressée par le Comité en 1812.....	86
NOTE E. — Statistique dressée par le Comité de bienfaisance en 1843 et relatant les professions exercées à cette époque par 409 chefs de ménage.....	93
NOTE F. — Liste des jeunes gens proposés par le Comité d'encouragement et de secours au Consistoire de la circonscription de Paris pour être mis en apprentissage.....	94

